

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mercredi 6 avril 2016, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Olga Baranova, M. Régis de Battista, M^{mes} Vera Figurek, Christina Kitsos et M. Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 avril et mercredi 6 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipales, le Conseil administratif tient à intervenir pour stopper une rumeur qui circule parmi les conseillers municipaux et selon laquelle M. Jacques Moret, directeur général de la Ville de Genève, aurait communiqué au fisc les montants et les bénéficiaires des jetons de présence du Conseil municipal. (*Remarque.*) Nous affirmons que M. Moret n'a jamais communiqué ces informations au fisc, car il n'a même pas connaissance de ces données. Je tiens à réaffirmer au nom du Conseil administratif notre confiance en M. Moret.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que M^{me} Esther Alder et M. Guillaume Barazzone seront absents à partir de 20 h 30.

Les objets liés, la résolution R-194 et les motions M-1195 et M-1218, seront traités à 20 h 30.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-356, «Aménagements des rues de la Vieille-Ville».

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

5. Projet de délibération du 14 mars 2016 de MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Amar Madani et Daniel-Dany Pastore: «Pour éviter le chômage, le personnel de la Ville de Genève peut prolonger son activité jusqu'à l'âge de l'AVS» (PRD-117)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote par le Conseil municipal des statuts et règlements de CAP Prévoyance, la nouvelle caisse de prévoyance interne à la Ville de Genève et aux autres communes genevoises, avec un âge de départ à la retraite prévu à 64 ans;
- l'apport de 120 millions de francs consenti par la Ville de Genève, afin de maintenir la viabilité de la caisse en compensant la baisse du taux technique;
- le vote du Conseil municipal du 22 janvier 2013 décidant de conditionner la libération des 120 millions de francs au dépôt d'une proposition de relèvement de l'âge de la retraite fixée dans le statut du personnel de la Ville de Genève;
- la volonté de tous les partenaires de relever l'âge de la retraite plutôt que de toucher aux prestations pour assurer la pérennité financière de la caisse en lien avec la révision des bases techniques;
- la problématique d'employé-e-s devant aller au chômage pour combler le manque de revenu entre le départ à la retraite à 62 ans, la rente de CAP Prévoyance à 64 ans et la rente de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) à 65 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«Art. 38 Retraite

»² Sur demande, le Conseil administratif prolonge les rapports de service des employées et des employés. Cette prolongation prend fin à l'âge donnant droit à

¹ Annoncé et motion d'ordonnement, 6022.

une rente de vieillesse selon la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants.»

Art. 2. – L'article 72, «Prolongation d'activité», du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève est adapté au nouveau statut.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous souhaitons renvoyer ce projet de délibération directement à la commission des finances. Cela évitera peut-être un long débat dans cette enceinte. La problématique est la suivante. Aujourd'hui, l'âge de la retraite à la Ville de Genève est fixé à 62 ans. Un certain nombre d'employés ne peuvent prolonger leur activité au-delà de cet âge parce que le statut du personnel comporte des restrictions et qu'il faut remplir des conditions. Les employés qui étaient dans des petites classes ou qui n'ont pas cotisé extrêmement longtemps parce qu'ils sont peut-être rentrés plus tard à la Ville de Genève sont donc obligés de quitter leur emploi à 62 ans, avec la seule rente du 2^e pilier puisqu'on ne touche l'AVS qu'à 65 ans.

On se retrouve devant cette dichotomie parce que la Ville de Genève a voulu être très généreuse avec ses employés et qu'on a maintenu pour l'instant cet âge de la retraite à 62 ans, alors que, je vous le rappelle, le plan de CAP Prévoyance fixera l'âge de la retraite à 64 ans une fois la période transitoire passée. Ces personnes se retrouvent donc dans la difficulté. Elles n'ont plus de revenu et vont tout bêtement timbrer au chômage. Ce n'est pas une ou deux personnes! Il y en a de nombreuses et beaucoup plus que vous ne pensez. Ça choque même, semble-t-il, le président de la commission du personnel de la Ville de Genève.

Je crois qu'il faut aborder cette problématique avec pragmatisme et la régler, car c'est vraiment indigne d'une collectivité publique que de laisser tomber d'une certaine façon ses employés, en raison des conditions qui prévalent, en les obligeant à partir à 62 ans, alors que certains d'entre eux souhaiteraient continuer à travailler à la Ville de Genève jusqu'à l'âge AVS. Cela leur permettrait, un de toucher l'AVS au moment où ils sont à la retraite, deux d'avoir un 2^e pilier correct.

Je vous invite à renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, qui le décortiquera. Je pense qu'on doit régler cette question, c'est-à-dire permettre aux personnes qui le souhaitent – seulement à celles-là – de prolonger leur activité et cesser d'avoir, comme c'est actuellement le cas dans le statut du personnel, des conditions tout à fait particulières qui font que toute une série de personnes ne peuvent prolonger leur activité.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

Le président. Vous devez conclure, Monsieur. On est en préconsultation. Vous pourrez développer ce que vous voulez par la suite.

M. Daniel Sormani. Je vous invite à renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 41 oui contre 15 non.

M. François Bärtschi (MCG). Je crois que si un seul employé de la Ville de Genève devait subir des conséquences négatives, ce serait insupportable, et je ne vois pas comment certains dans cette salle pourraient se regarder dans leur glace tout en tenant un discours contraire à leurs actes. Il faut se réjouir qu'il y ait de bonnes conditions pour les fonctionnaires de la Ville de Genève. Il faut s'en réjouir, essayer de les maintenir, et de les maintenir pour tous, pas pour la très grande majorité, mais pour la totalité du personnel de la Ville de Genève. C'est ce que nous voulons, c'est ce que nous demandons au Conseil administratif. Qu'il fasse en sorte qu'il n'y ait pas d'exclus, que tout le monde puisse profiter de cette retraite à 62 ans.

S'il ne peut pas le faire parce qu'il n'en a pas les moyens pour des questions de statut ou des raisons financières, qu'il fasse en sorte de permettre au personnel de travailler jusqu'à l'âge où il pourra toucher une retraite décente. Je crois que le droit de chaque employé d'avoir une retraite décente est l'élément qui est en question dans cette discussion. C'est l'élément fort, c'est l'élément important que nous demandons à travers ce texte. Je vous demande chaudement de le soutenir. C'est un problème d'équité pour tous les travailleurs de la Ville de Genève – je dis bien tous les travailleurs. Je vous remercie de nous soutenir.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour ma part, puisque c'est en commission des finances que vous souhaitez renvoyer cet objet, je ne m'y opposerai pas. De toute façon, je n'en ai pas les moyens. C'est avec plaisir que j'en discuterai avec les commissaires aux finances.

Il faut peut-être rappeler quelques faits. On parle ici des quatorze demandes de dérogation refusées par le Conseil administratif. M. Bärtschi a dit que si un seul des employés de la Ville de Genève se retrouvait dans cette situation, ce serait inacceptable. On parle de quatorze personnes. On parle de salaires décents et de caisse de retraite décente. Je vous rappelle tout de même que la Ville de Genève est, selon Travail.Suisse, l'organisation faîtière des syndicats au niveau suisse, la collectivité publique qui rémunère le mieux ses collaborateurs et collaboratrices, toutes classes confondues.

Quant à notre caisse de retraite, qui est celle de toutes les communes dont la Ville de Genève et des Services industriels de Genève, je vous rappelle aussi – je crois que vous êtes député au Grand Conseil, Monsieur le président, vous le savez donc mieux que quiconque – que c'est une caisse qui garantit 70% du dernier salaire assuré, avec des prestations assurées aux deux tiers par l'employeur et à un tiers par l'employé. Les employés de la Ville de Genève obtiennent donc à 62 ans 70% de leur dernier salaire assuré.

Ce sont les conditions de traitement, les conditions sociales et également les conditions de retraite les meilleures de Suisse. Vous nous en félicitez, je vous remercie de la félicitation et je la reçois avec vraiment beaucoup de plaisir, car ce statut, je vous le rappelle, a été négocié en son temps par le Conseil administratif – par M. Maudet et moi-même.

Pour revenir à la préoccupation du Mouvement citoyens genevois, j'aimerais rappeler un dernier détail et je m'arrêterai là. On parle de personnes qui ont des bas revenus et qui se retrouveraient dans des situations misérables. On parle en l'occurrence des quatorze personnes qui n'ont pas obtenu la dérogation du Conseil administratif et qui avaient au moins 4720 francs de revenu mensuel. On n'est donc pas dans des conditions sociales dignes du meilleur roman d'Emile Zola... Il reste que si vous souhaitez traiter cette problématique et le sort de ces quatorze personnes en commission des finances, c'est avec plaisir que j'en discuterai avec les uns et les autres.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra vivement ce projet de délibération. Nous vous rappelons d'ailleurs que nous avons déjà interpellé il y a quelques années le Conseil administratif à ce sujet. On nous avait répondu qu'il fallait attendre, qu'on prenait en considération tout cela, qu'on le traiterait dans le cadre des tractations avec les syndicats... Eh bien, les syndicats ne vont pas dans le sens souhaité par nos interpellations ou par ce projet de délibération. Je suis un peu choqué par le discours de M^{me} Salerno, car elle est en train de nous dire qu'il ne faut pas tomber dans le misérabilisme, qu'il faut bien comprendre que ces gens gagnent déjà 4720 francs, que ces fameuses quatorze personnes n'ont pas à venir réclamer et qu'elles ont eu l'outrecuidance de demander une dérogation.

Moi j'aimerais bien que la commission aille gratter un peu plus dans ces dérogations. On verra ce qu'il en ressortira à tous les échelons de la hiérarchie. On sera peut-être étonnés. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je vous engage à approuver ce projet de délibération. Il est nécessaire. Il est nécessaire pour tous ceux qui vont timbrer au chômage après qu'ils ont dû quitter l'administration à 62 ans.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

M. Grégoire Carasso (S). Quelques mots pour vous donner la position du groupe socialiste. Nous nous concentrerons pour notre part sur la question de la méthode. Nous savons que ce n'est généralement pas dans les rangs de la droite élargie que l'on trouve les plus fervents défenseurs de la fonction publique. Quand je parle de droite élargie ou dilatée, je fais une exception notable, sur la question du personnel, pour le Mouvement citoyens genevois, auteur de ce texte qui a été soutenu par une large majorité de ce plénum.

Le groupe socialiste est préoccupé concernant la méthode qui a été choisie. Nous aimerions partager avec vous notre préoccupation. Lorsque cette majorité politique se saisit du statut du personnel ou du règlement du personnel, nous y voyons en effet un problème de méthode, car – cela a été évoqué tout à l'heure – ce statut et ce règlement sont le fruit d'une négociation entre employeur, employés, syndicats et commissions du personnel. C'est donc le résultat d'une négociation que le Conseil municipal s'est contenté à l'époque – et c'est une excellente chose – de ratifier dans cette enceinte.

Le Conseil administratif était représenté par M. Maudet et M^{me} Salerno. Il n'y avait eu aucune interférence dans ce partenariat social de qualité, qui nous avait notamment permis de produire ce statut qui est le meilleur qui existe en Suisse pour la fonction publique. Vous comprendrez dès lors les inquiétudes du groupe socialiste lorsque la droite élargie souhaite se saisir d'améliorations à y apporter, si tant est qu'elles doivent l'être, en dehors de la discussion et du partenariat social. C'est la raison pour laquelle nous avons oscillé hier, sur cet objet et sur cette question de forme et de méthode du partenariat social, entre opposition et abstention. Si la commission des finances souhaite se faire une opinion, c'est une chose. Si elle souhaite, en toute autorité, interférer dans le partenariat social pour imposer sa vision, je relaie, au nom du groupe socialiste, que cela est pour nous une source d'inquiétude.

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste quelques compléments... Vous le transmettez à M. Carasso, Monsieur le président, je crois qu'il se trompe de combat. Notre proposition va dans un sens plus social. Elle permettra justement à ceux qui le souhaitent de continuer à travailler plutôt que d'aller pointer au chômage, Monsieur le conseiller municipal. A moins que vous n'estimiez que c'est une bonne solution pour les employés de la Ville de Genève que d'être contraints, en vertu de l'article 38 du statut du personnel de la Ville de Genève et de l'article 72 du règlement d'application... Ceux qui ne sont pas dans ce *trend-là*, d'autant que c'est extrêmement restrictif, se voient refuser cette prolongation.

Aujourd'hui, à 62 ans, vous savez pertinemment qu'ils n'auront que le 2^e pilier, pour autant encore que les négociations aboutissent un jour, car je

vous rappelle que le plan de CAP Prévoyance à 64 ans va bientôt s'appliquer. (*Exclamation de M^{me} Sandrine Salerno.*) Ecoutez, je ne vous ai pas interrompue, Madame la magistrate... Merci. Aux dernières nouvelles, l'AVS est à 65 ans, et si vous voulez la prendre avant, vous êtes très fortement pénalisé. Par conséquent, vous oubliez ces personnes-là. Vous les laissez sur le carreau. Si telle est la politique sociale du Parti socialiste, eh bien, j'en suis désolé. Je crois pour ma part qu'il faut tout simplement supprimer ces conditions et permettre à ceux qui le veulent, parce qu'ils n'auront pas un revenu suffisant, de continuer à travailler jusqu'à l'âge de la retraite AVS. *Punkt Schluss!* Il n'y a rien d'autre à dire et à faire.

Un mot encore sur les négociations. On nous bassine depuis maintenant trois ans qu'on est en négociation avec le personnel, qu'on est à bout touchant pour régler la problématique des fonctions pénibles. Il faudra quand même bien changer l'âge de la retraite dans le statut du personnel afin de le mettre en accord avec le plan de CAP Prévoyance, qui le fixe à 64 ans! Autrement, comment ferez-vous? Les gens partiront à 62 ans; de 62 à 64 ans, ils ne toucheront rien et, de 64 à 65 ans, ils devront attendre une année avant de toucher l'AVS... Si telle est la politique sociale de la Ville de Genève et de l'Alternative, eh bien, ce n'est pas bien beau. Cette question demande à être corrigée. Il n'est pas normal que nous attendions depuis trois ans que les négociations avancent. On nous dit qu'elles sont suspendues depuis une année parce qu'on attend de définir les fonctions pénibles. Eh bien, je suis désolé, ce ne sont pas des négociations. C'est beaucoup trop long et cela montre bien, à mon avis, que le Conseil administratif se fait balader par les syndicats! J'ai dit.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Désolée, Monsieur Sormanni, de vous avoir interrompu... J'aimerais quand même ajouter deux ou trois choses. Je ne peux pas laisser passer votre intervention selon laquelle le Conseil administratif se fait balader par les syndicats. Le Conseil administratif ne se fait balader par personne. Les syndicats sont des partenaires sociaux. Ils sont respectables. C'est grâce aux syndicats et notamment aux commissions du personnel que nous avons étudié, travaillé, proposé des textes à ce Conseil municipal. Je pense que ce n'est pas le lieu ici en séance plénière du Conseil municipal, comme en commission d'ailleurs, de critiquer ou d'injurier les personnes qui représentent nos collaborateurs et collaboratrices, à savoir les organisations représentatives du personnel. C'est le premier point.

Ce que vous dites, Monsieur Sormanni, est faux, et c'est d'autant plus préjudiciable que vous êtes commissaire aux finances, que vous devriez connaître les dossiers. Je ne peux pas vous laisser dire en séance plénière, alors que le Conseil municipal est rediffusé, que les personnes peuvent être atteintes dans leur droit

au 2^e pilier. Vous savez très bien que des mesures transitoires s'appliquent pour la caisse de pension CAP Prévoyance jusqu'à la fin de cette législature et que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève qui partent à 62 ans le font sous l'empire de l'ancien plan.

Ils reçoivent donc au franc près – et même plus qu'avant pour ceux qui ont surcotisé et qui ont un compte personnel – exactement ce pour quoi leur employeur a cotisé aux deux tiers et ce pour quoi ils ont cotisé à un tiers, à savoir 70% du dernier salaire assuré. Ces mesures transitoires s'étendaient sur sept ans. Elles s'étendront sur l'ensemble de cette législature. Je ne peux pas laisser passer de la part de quelqu'un qui siège en commission des finances, qui doit connaître ses dossiers, qu'il y aurait des modifications du plan de prévoyance et des acquis pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Vous notiez un dernier point, Monsieur, par rapport aux négociations. Le Conseil administratif se ferait balader, elles dureraient depuis plus de trois ans... Il est vrai que le Conseil administratif, via une commission d'évaluation des fonctions, a décidé il y a près de deux ans et demi, à l'instar d'autres collectivités publiques dont la plus proche est la Ville de Lausanne, de créer des fonctions-types. Auparavant, en Ville de Genève, vous aviez des postes et près de 256 fonctions; elles ne se dénommaient d'ailleurs pas comme ça.

Aujourd'hui, nous avons rationalisé les fonctions de l'administration, avec des cahiers des charges fixes qui correspondront à l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices. Et tant mieux pour les collaborateurs et collaboratrices, tant mieux pour le Conseil municipal qui vote des postes! Oui, c'est un énorme travail, Mesdames et Messieurs. Mais là aussi, je suis très étonnée d'entendre M. Sormani dire qu'on nous balade depuis deux ans et demi. En Ville de Lausanne, où ils ont suivi exactement le même processus, cela leur a pris huit ans. Alors je ne vois pas pourquoi, alors que 4000 personnes travaillent chez nous, ça devrait prendre cinq fois moins de temps en Ville de Genève! Oui, c'est un processus qui prend du temps.

Aujourd'hui, les fonctions-types ont été créées et validées à 95%. Au sein de cette commission d'évaluation des fonctions, vous avez l'administration municipale, vous n'avez pas de représentation du Conseil administratif, et vous avez une représentation de la commission du personnel. Un travail très important s'est effectué. C'est un long travail. Une fois que le Conseil administratif aura créé et validé l'ensemble des fonctions-types, il faudra refaire les cahiers des charges des 4000 collaborateurs et collaboratrices, colloquer les postes dans les fonctions, refaire des propositions, et faire signer les cahiers des charges à tous les collaborateurs et collaboratrices. Potentiellement, ça ouvre un droit au recours aux 4000 collaborateurs et collaboratrices.

C'est la raison pour laquelle ce processus, qui est indispensable pour une administration moderne au XXI^e siècle, et notamment en 2016, a pris huit ans en Ville de Lausanne. Donc, oui, c'est un long processus. Pour les fonctions-types, nous l'avons bientôt terminé. Une fois que nous aurons terminé et validé les 5% restants, le Conseil administratif définira, pour certaines fonctions dont les travaux sont particulièrement pénibles, le seuil de pénibilité qui donne accès à une cessation anticipée d'activité. Pour les autres, il y aura encore le chantier des indemnités à négocier avec les partenaires sociaux. Eh oui, désolée, Mesdames et Messieurs, parfois les choses sont un peu complexes; parfois elles sont un peu liées.

Les fonctions-types permettent donc de définir un seuil de pénibilité. La pénibilité permet de donner droit, si vous l'acceptez, à une cessation anticipée d'activité. Pour les autres, il y a des points liés à des indemnités de pénibilité qui ne donnent toutefois pas droit à une cessation anticipée d'activité. C'est la dure réalité de fonctionnement d'une entreprise publique aussi grande que la Ville de Genève, lorsque vous n'avez pas un, deux, trois ou dix collaborateurs et collaboratrices mais 4000, avec un spectre de métiers qui offre un panel très large d'activités, où vous avez à la fois des architectes, des comptables mais aussi des personnes qui travaillent dans des institutions muséales, qui sont au nettoyage du domaine public, aux parcs et ainsi de suite. Vous connaissez la variété, la richesse des métiers en Ville de Genève. Ce travail-là est fait, il est très bien fait par nos collaborateurs et collaboratrices, par la Direction des ressources humaines, par nos partenaires sociaux. Je tenais à les défendre sur ce dossier parce que je trouve que les accusations qui sont portées sont graves. Elles sont surtout vraiment injustes.

M. François Bärtschi (MCG). Je constate une fois de plus qu'un membre du Conseil administratif se défait de ses responsabilités en reportant tout sur ses collaborateurs. On le sait, c'est la technique usuelle dans cette enceinte, c'est la manière de faire... Cela dit, il faut à tout prix avoir de bonnes retraites. Sur ce point, je pense qu'il y a un consensus. C'est une question importante, et la Ville de Genève a les moyens d'être généreuse. C'est important que ce soit bien fait, c'est normal.

Il y a néanmoins un problème beaucoup plus grave. C'est la question des travailleurs âgés. Actuellement, quand on a plus de 60 ans, 50 ans – 40 ans parfois même –, quand on atteint un certain âge, c'est difficile pour beaucoup de monde et de plus en plus, car on est dans une sorte de jeunisme toujours plus inquiétant au niveau du marché de l'emploi. Or, là, on se dit que la Ville de Genève fait comme dans le privé. On n'essaie pas de trouver des solutions pour les gens qui partent avec une retraite modeste – trop modeste quand on a 62 ans, on les incite à aller au chômage. Ce n'est pas acceptable. Il y a aussi une politique humaine à

faire. J'ai entendu, Madame la magistrate, que vous trouviez qu'il y avait des gens trop payés en Ville de Genève.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je n'ai pas du tout dit cela.

M. François Bärtschi. C'est un peu ce que j'ai entendu... Je suis surpris d'entendre cela dans votre bouche. Je croyais que vous défendriez mieux la fonction publique municipale. Apparemment, je ne sais pas, vous prenez cela comme une attaque. Ce n'est pas une attaque.

Ce qu'on vous demande, Madame la magistrate, et c'est uniquement une proposition, c'est d'être plus à l'écoute d'un petit nombre de personnes. Ce n'est pas cela qui va ruiner la Ville de Genève! On vous demande de trouver des solutions qui soient les plus ponctuelles et les plus pragmatiques possible. On vous demande de trouver des solutions, rien d'autre, et hors de toute polémique...

Le président. La parole est à M. Brigitte Studer... Madame, pardon... (*Remarque de M. Holenweg.*) Je vous avais prévenus que j'avais quelques petits soucis... (*Rires.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ce n'est pas évident...

Le président. C'est le commentaire de M. Pascal Holenweg qui m'a perturbé, Madame Studer, excusez-moi. (*Remarque de M. Holenweg.*) Vous êtes un gentleman. Même si ce n'est pas le cas, c'est à M^{me} Studer. Madame Studer, s'il vous plaît...

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avons été sollicités l'année passée par une personne – une de ces quatorze personnes, j'imagine – qui s'était retrouvée dans la situation de ne pouvoir continuer à travailler après 62 ans. J'avais posé à ce moment-là une question orale sur cette problématique. Quatorze personnes, c'est peu mais c'est énorme du point de vue de ce que cette situation représente pour les personnes concernées et leurs familles. Je trouve que ça vaut la peine d'étudier cette problématique en commission des finances.

Par contre, il n'est absolument pas justifié de profiter d'une situation particulière pour faire le procès de l'ensemble de la situation actuelle, du règlement du personnel, voire des négociations avec les partenaires sociaux, qui sont absolu-

ment indispensables. On peut d'ailleurs se demander d'où vient l'énergie qui est déployée pour critiquer cette situation spécifique, et quelles en sont les raisons. Une autre proposition, la proposition PR-1121, avait été présentée, visant à améliorer la situation de personnes, apprentis, stagiaires, ou avec des conditions de travail partiel. Il était alors proposé d'améliorer leur assurance perte de gain et leur prévoyance sociale.

Etrangement, il n'y a pas eu, à ce moment-là, une telle précipitation pour défendre ces personnes-là. Je trouve qu'il faut prendre l'ensemble de ces situations au sérieux et amener des améliorations, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut remettre en question le règlement ou la collaboration avec les partenaires sociaux.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts sont toujours favorables à une baisse du temps de travail et évidemment à une baisse de l'âge de la retraite. Cela a toujours été l'un de nos thèmes électoraux, c'est tout le temps dans nos programmes. Cette baisse doit cependant s'accompagner de conditions structurelles acceptables. Il semble, et cela a été mentionné au préalable, qu'un certain nombre de collaborateurs... Je n'ai pas les noms, je ne sais pas exactement quel est leur genre ni quelles sont leurs conditions, on sait cependant que les femmes, qui travaillent à temps partiel et qui n'ont pas une grande carrière dans l'administration ou au sein des entreprises, se retrouvent souvent dans des situations difficiles. Nous savons seulement que quatorze personnes ont demandé à un moment ou à un autre à pouvoir prolonger leur temps de travail au sein de l'administration pour bénéficier de cette retraite tant méritée dont nous souhaitons tous bénéficier dans des conditions acceptables.

Il semble que cette prolongation ait été acceptée pour certaines personnes et qu'elle ait été refusée à ces quatorze personnes. Pour nous, c'est un problème. C'est un problème grave et c'est la raison pour laquelle les Verts soutiendront le renvoi de ce projet de délibération à la commission des finances. Nous souhaitons étudier et régler ce problème avec le Conseil administratif. Nous accepterons évidemment ce projet de délibération. Nous espérons que ce problème se réglera de lui-même dans un futur pas si lointain. Peut-être pas déjà au mois de juin avec le revenu de base inconditionnel, mais petit à petit, au cours des prochaines années et décennies.

Il nous semble important que la Ville de Genève, qui est un employeur exemplaire – nous sommes d'accord avec la magistrate sur ce point –, permette à ces petits revenus ou à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de cotiser de manière convenable d'avoir une retraite acceptable sans être obligés de pointer au chômage. Je vous remercie. Le groupe des Verts votera donc le renvoi de ce projet de délibération.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

M. Pascal Holenweg (S). Je reviens sur la question des critères et de la méthode, qui a été soulevée tout à l'heure par mon chef de groupe. Si vous avez compris son intervention – et je suis persuadé que vous l'avez comprise – il n'y a pas d'objection, pas d'opposition du groupe socialiste quant au fond et au contenu de la proposition qui est faite; il y a une objection de fond et de méthode quant à la démarche utilisée. Je vous rappelle tout de même un certain nombre d'éléments qui devraient être d'évidence.

On parle ici du statut du personnel d'une collectivité publique. Le statut du personnel est un contrat négocié. Il y a deux mots qui sont importants dans cette définition; ce sont les mots «contrat» et «partenaire». Le contrat est négocié entre des partenaires. Le partenaire, c'est l'employeur et les employés, les organisations qui représentent les employés. Jusqu'à preuve du contraire, les groupes parlementaires, quels qu'ils soient, quel que soit leur lien avec le personnel, ne sont pas des syndicats. Le travail de défense des intérêts des employés de la Ville de Genève et de leurs droits, dans le cadre d'une négociation sur le statut du personnel, c'est le travail de la commission du personnel et des syndicats.

Il nous arrive à nous, groupes de gauche, de défendre les droits du personnel, ses intérêts, de soutenir les positions des syndicats et de la commission du personnel. Cela doit d'ailleurs nous arriver le plus régulièrement possible et même être un réflexe. Nous n'avons en revanche pas à nous y substituer. Si nous parlons d'une négociation, si nous parlons du statut du personnel dans une collectivité publique comme la Ville de Genève, quel que soit le contenu de ce statut – et vous savez bien qu'il n'y a pas de règlement ni de statut qui puissent avoir prétention à régler exhaustivement tous les cas individuels possibles et imaginables –, nous parlons d'une négociation entre partenaires sociaux, pas d'une négociation entre groupes politiques.

L'élément déterminant de cette négociation, c'est la participation dès le départ – dès le départ! – des organisations syndicales et de la commission du personnel. Jusqu'à preuve du contraire, aucun des groupes politiques qui siègent dans ce parlement et qui se forment en tant que groupes parlementaires ne représente le personnel de la Ville de Genève. Nous représentons des programmes, nous représentons des plates-formes, nous représentons des promesses et des engagements faits à nos électeurs. Nous ne représentons pas le personnel de la Ville de Genève. Ceux qui représentent le personnel de la Ville de Genève, ce sont la commission du personnel et les organisations syndicales.

Ce n'est pas la première fois que des bancs de la droite élargie ou pas élargie, coagulée ou pas encore coagulée émanent des propositions visant à modifier le statut du personnel d'en haut, sans consultation ou avec le minimum de consultation possible, avec le minimum de consultation exigible. Nous demandons, pour notre part, le maximum de consultation. Il n'est pas catastrophique que cette négociation prenne six mois ou un an si elle aboutit à un texte qui convienne à

tout le monde. Il est catastrophique en revanche que la négociation soit bâclée sur la base d'une proposition faite d'en haut, tombant sur le Conseil municipal comme la grêle avant les vendanges sans qu'il y ait eu de discussion préalable avec la commission du personnel ou avec les syndicats. C'était et c'est toujours la raison de notre opposition à la démarche qui a été suivie, non pas bien sûr au contenu de la proposition.

Nous faisons confiance aux organisations du personnel et aux organisations syndicales pour défendre le personnel. Nous faisons un peu moins confiance, je l'avoue, à la droite élargie et à chacune de ses composantes pour se substituer aux syndicats dans la défense des droits des travailleurs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettez à M. Holenweg, Monsieur le président, que je fais encore moins confiance à M. Holenweg et à sa vision anarchiste de la société... (*Remarque.*) Vous transmettez aussi à M^{me} la conseillère administrative que j'ai été choqué par ses propos, car je n'ai jamais dit que la Ville avait changé les plans de retraite. Vous avez mal interprété mes propos, Madame la magistrate, et encore, je me retiens pour ne pas dire autre chose... Je constate simplement qu'il y a des employés qui atteignent l'âge de 62 ans et qui doivent quitter leur emploi parce que le statut l'exige. Ils se retrouvent avec la retraite qu'ils ont, le plan de retraite actuel, une retraite qui reste insuffisante – je n'ai pas dit autre chose. Il se trouve, parce que leur fonction était plutôt dans les basses catégories ou parce qu'ils sont rentrés relativement tard dans l'administration, qu'ils doivent partir à 62 ans! Je n'ai rien dit d'autre.

Par conséquent je vous prie, Madame la conseillère administrative, de rectifier vos propos. Je n'ai rien interprété d'autre et je ne pense pas qu'il soit de bon aloi de parler de mensonge. J'ai simplement dit qu'il y a des gens aujourd'hui qui sont dans cette situation avec le plan de retraite actuel et qui doivent aller timbrer au chômage. *Punkt Schluss!*

Nous trouvons cette situation assez intolérable. A notre connaissance, il n'y a pas de négociation sur cet article 38 du statut du personnel, qui fixe un certain nombre de conditions pour que les gens puissent continuer à travailler afin d'éviter cet écueil. Nous n'avons rien dit d'autre. Ça fait déjà trois ans qu'on attend la fin des négociations... Il n'y a jamais de fin en négociation, d'accord. Mais si la Ville de Lausanne a mis huit ans, ça veut donc dire qu'en Ville de Genève on va mettre sept ans, juste pour entrer dans la période intermédiaire, avant de devoir passer au plan de CAP Prévoyance, qui fixe l'âge de la retraite à 64 ans. Vous vous imaginez dans une entreprise privée ou dans un secteur industriel! Vous croyez qu'ils mettent sept ou huit ans pour discuter des conditions de travail de leur personnel? Non, c'est une plaisanterie! A un moment donné, on avance! Vous dites qu'on avance. Par contre ça fait trois ans que je vous entends tenir le

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

même discours: «Ici et à la commission des finances, ça prend du temps...» Oui, ça prend du temps, mais c'est trop long, voilà!

On n'a pas parlé du fond, on n'a pas parlé du reste. On ne parle que d'une seule disposition, l'article 38 du statut du personnel, qui empêche certaines personnes de prolonger leur activité si elles ont une petite retraite. *Punkt Schluss*, on ne parle que de ça! Je crois donc qu'il faut arrêter de polémiquer et renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances où on lui fera un bon traitement, je peux vous l'assurer.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M^{me} Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je rebondis sur les propos de M. Sormanni pour constater tout d'abord qu'il n'a pas besoin de passer par vous lorsqu'il interpelle le Conseil administratif, puisqu'il a le droit de nous parler directement... (*Remarque.*)

Monsieur Sormanni, ce que vous dites est faux. (*Remarque de M. Sormanni.*) Oui, une personne qui serait arrivée tardivement en Ville de Genève, qui aurait peu cotisé, aurait automatiquement droit à une prolongation. C'est l'article 38 du statut du personnel! Ah, je ne vous le cite pas, c'est égal... (*Madame Salerno fouille tout de même dans ses papiers.*) Je l'ai, je vous le cite pour le plaisir, c'est dans l'article 72 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP), à l'alinéa 1. Les personnes dont vous avez parlé qui ont des petits salaires, qui sont arrivées tardivement en Ville de Genève, les femmes à temps partiel qui ont peu cotisé, qui ont demandé des prolongations de travail, il y en a eu en Ville de Genève depuis 2012. Cela concerne 74 personnes. Eh bien, elles ont toutes été prolongées de manière automatique.

Les personnes qui ont accès à l'article 38, alinéa 2 – mais on le verra en commission des finances – ne sont pas dans la catégorie que M. Sormanni a nommée. Ces personnes-là ont un revenu qui se monte à 4720 francs par mois durant la période de retraite; 4720 francs par mois, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas une petite retraite, et ce n'était pas, en Ville de Genève, un petit revenu. On en parlera en commission des finances, mais peut-être trouvez-vous que le niveau des salaires en Ville de Genève n'est pas assez élevé. On peut d'ailleurs aussi renégocier la grille salariale. Je ne suis pas sûre cependant d'avoir une majorité dans ce plénum... Peut-être pensez-vous qu'il faut faire un plan de prévoyance ad hoc CAP Prévoyance-Ville de Genève pour avoir des retraites encore plus confortables? Là aussi, je ne suis pas persuadée que j'aurais une majorité dans ce plénum. Alors je souligne quand même un point, Monsieur Sormanni, je vous demande de m'écouter...

Vous vous faites le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Moi, je veux bien. Sauf que, en commission des finances, vous avez une proposition du Conseil administratif, la proposition PR-1121, sur les personnes à temps très partiel qui n'ont pas accès à CAP Prévoyance. Il y a certaines personnes en Ville de Genève, les procès-verbalistes, les dames de buffet et ainsi de suite, qui n'ont pas un revenu et des conditions qui leur permettent d'avoir accès à CAP Prévoyance parce qu'elles ont un taux de travail trop fluctuant.

Ces personnes-là sont affiliées auprès de la Fondation institution supplétive LPP. On a créé à cet effet, en négociation avec les partenaires sociaux, un plan de prévoyance ad hoc qui se rapprochait le plus près possible des fort bonnes conditions qu'offre CAP Prévoyance. Où en est cette proposition du Conseil administratif en commission des finances? Elle est toujours à l'étude. On me demande de faire des statistiques nationales pour savoir ce que cette institution supplétive, CAP Prévoyance, plus toutes les autres caisses de pension au niveau suisse – j'exagère... – offrent à ce type de personnel.

Alors si vraiment vous voulez comme moi, comme le Conseil administratif, défendre les plus bas salaires, les personnes les plus précaires, Messieurs Sormanni et Jeanneret, votez à deux mains la proposition du Conseil administratif qui dort depuis plus d'un an en commission des finances! Depuis plus d'un an, Mesdames et Messieurs... Un pur scandale! Discutez avec vos collègues du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical pour que les personnes dont les taux d'activité sont fort petits, qui n'ont pas accès à CAP Prévoyance, qui ne peuvent pas travailler jusqu'à 127 ans, aient accès à un 2^e pilier, à une retraite décente, et votez la proposition du Conseil administratif. Elle se montait à quelque 500 000 francs par an au budget. Je suis sûre que M. Bärtschi est en train de vous enjoindre de voter cette proposition...

J'en viens pour finir au *timing* des négociations. Lorsque vous dites qu'on mettrait moins de temps dans les entreprises privées pour faire le travail que fait la Ville de Genève, c'est faux. (*Remarque de M. Sormanni.*) C'est faux! Vous viendrez en discuter en bilatéral. Dans les entreprises privées, y compris dans le monde de la finance et dans le monde bancaire, on a fait exactement le même travail. On a pris énormément de temps parce que ce processus prend du temps, à partir du moment où l'employeur n'est pas le seul à décider quelles sont les fonctions, à déterminer leur niveau de pénibilité et qu'il doit non seulement le négocier mais passer en plus devant le Conseil municipal, qui renvoie sa proposition en commission des finances. Cette dernière prend ensuite son temps démocratique pour l'étudier et la rediscuter.

Donc oui ces choses-là prennent du temps. Oui, nous les faisons avec tout le sérieux qu'elles méritent. Si vraiment vous voulez avancer sur les collaborateurs les plus précaires en Ville de Genève, s'agissant de leur 2^e pilier, puisque les

salaires, eux, sont tout à fait bons, alors votez la proposition qui dort, telle la Belle au Bois dormant, depuis une bonne année en commission des finances!

Je fais un dernier rappel tout de même, Mesdames et Messieurs. Cela concerne la proposition libérale-radical de votre ex-collègue Fiumelli, le projet de délibération PRD-68, qui proposait un relèvement de l'âge de la retraite. Elle a été étudiée en commission des finances. La commission des finances a d'ailleurs refusé ce relèvement – je referme la parenthèse. Eh bien, le rapport n'a pas été rendu. Alors le Conseil administratif n'assume pas ses responsabilités? C'est faux, Monsieur Bärtschi. Le Conseil administratif assume toutes ses responsabilités. Parfois, il va même au-delà. Si vous voulez cependant faire quelque chose, vous, du Mouvement citoyens genevois, alors subrogez le rapporteur de l'Union démocratique du centre qui n'a jamais rendu son rapport sur la proposition Fiumelli, faites ce rapport, ramenez-le en commission et en séance plénière du Conseil municipal, et votez-le! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. La parole est à M. Sormanni, qui a été mis en cause. (*Exclamations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, ça vous embête... (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît... Moi, je considère que traiter quelqu'un de menteur est une mise en cause flagrante. Je vous écoute donc, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Il ne faut pas être de mauvaise foi... Il y a une réalité, Madame la conseillère administrative, et je ne peux pas admettre que vous disiez que ce que je dis est faux. Il y a des gens qui vont timbrer au chômage. La commission du personnel de la Ville de Genève, notamment, conseille à ces gens d'aller au chômage, car ils se retrouvent dans la dèche après avoir travaillé à la Ville de Genève. Alors ne venez pas dire que ce que je dis est faux. C'est juste la réalité. Nous, nous voulons éviter ça. C'est totalement injuste. Vous n'avez pas le droit de dire que je dis des mensonges, car c'est la réalité du terrain. Vous demanderez au président de la commission du personnel, il vous le confirmera.

La proposition PR-1121 à laquelle vous faites allusion n'a rien à voir avec ce dont nous discutons... Mais puisque vous en parlez, je vous signale quand même que la commission des finances est dessus. Sauf qu'elle a mis six mois pour entendre M^{me} Norma Magri, directrice de CAP Prévoyance. Six mois pour arriver à l'auditionner à la commission des finances... Ce n'est pas de notre faute, ce n'est pas de la faute du président, qui a débordé d'énergie pour y arriver. C'est tout simplement un constat. Voilà pourquoi cette proposition a pris du retard. Mais je crois qu'on arrive vraiment à bout touchant et que nous sommes sur le point de la traiter...

Le président. Vous n'êtes plus sur la mise en cause...

M. Daniel Sormanni. Je crois qu'il faut arrêter de dire des choses fausses. Madame la conseillère administrative, c'est un peu trop facile de dire que ce que je dis est un mensonge. Il y a une réalité, il y a plus d'une dizaine de personnes – quatorze, sauf erreur et peut-être plus –, qui doivent aller timbrer au chômage.

Le président. Vous abusez, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Vous ne me ferez pas croire – et je termine là-dessus – que toutes ces personnes...

Le président. Je vous rappelle que nous avons clos la liste, Monsieur le conseiller municipal. Je vous ai donné la parole pour que vous vous exprimiez sur une mise en cause, donc vous terminez...

M. Daniel Sormanni. ... ont une retraite de 4720 francs avec un petit salaire à la Ville de Genève. Ce n'est juste pas exact. C'est impossible!

Le président. La liste est effectivement close. Les dernières prises de parole sont pour M^{me} Sumi, MM. Lathion, Brandt, Pagan, Gomez, Genecand et Carasso. Je donne la parole à M^{me} Martine Sumi.

M^{me} Martine Sumi (S). Merci, Monsieur le président, je vais redire avec mes mots ce qu'a très bien exprimé M^{me} Salerno concernant cette fameuse proposition PR-1121, qui est bloquée à la commission des finances. Sur le fond, évidemment

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

que ces quatorze personnes vivent quelque chose de difficile, on peut le comprendre humainement. Le statut du personnel, les conditions sont perfectibles. Là-dessus, je crois que tout le monde peut s'entendre. Cela dit, il faut quand même mesurer la proportion. Il s'agit de trois dix-millièmes du personnel. Quand on est touché, c'est difficile, je l'admets. Mais enfin, il faut revenir à quelque chose qui est proportionnel à la difficulté.

Alors bien sûr que cette proposition PR-1121, une proposition du Conseil administratif bloquée depuis une année et demie à la commission des finances, est entièrement liée à ce dont nous discutons, puisqu'elle améliorerait très concrètement, pour 400 000 francs par année, la situation de 400 personnes. Si vous l'aviez lue, Mesdames et Messieurs, ce qu'on doit faire normalement quand on est élu dans cette enceinte si on veut faire son boulot correctement, cette proposition du Conseil administratif aurait pu se voter sur le siège il y a une année et demie. Elle se votait sur le siège parce qu'elle contenait tous les éléments dont nous avons besoin.

Insister pour auditionner la directrice de CAP Prévoyance était ridicule, puisqu'on comprenait très bien en lisant le texte que presque n'importe quelle assurance pouvait nous renseigner à ce sujet à l'exception de CAP Prévoyance, puisque ce personnel ne peut adhérer, pour différentes raisons, à cette caisse de pension. Ces raisons sont très claires, d'ailleurs, c'est parce que la LPP met un taux plancher assez élevé. Là, avec ces 400 000 francs par année, on a les moyens d'agir et de vraiment améliorer la qualité de vie de 400 personnes pour leur retraite, des personnes qui n'ont droit à aucune LPP, sur le risque maladie également – il y a même cet aspect-là –, sur le risque d'accident, sur le risque de décès, invalidité. Il y a des améliorations formidables dans cette proposition déposée il y a une année et demie et qui aurait dû faire partie du projet de budget 2015.

Eh bien, ça roupille depuis une année et demie en commission des finances, et ce n'est pas la venue de M^{me} Magri qui a changé quoi que ce soit, puisqu'une des premières choses qu'elle a dites est qu'elle n'était pas compétente sur ce sujet. Elle a néanmoins renseigné la commission. C'était très intéressant, j'aime toujours l'entendre. Elle a renseigné sur tous les changements concernant la gestion des fonds de prévoyance.

Nous n'avons cependant pas parlé de cette proposition PR-1121, car tout est contenu dans ce document. Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal peut concrètement la voter demain, afin de modifier immédiatement les conditions d'assurance de ces 400 personnes. Et on est là en train de se disputer pour 14 personnes... Ces personnes-là méritent largement d'être soutenues. Cela étant, le processus est mauvais, et je rejoins bien entendu mes camarades sur la manière de traiter ces cas. Quand vous êtes devant les caméras, vous vous préoccupez de 14 personnes – et c'est tant mieux – mais quand on est en commission, on fait

pétouiller les choses et on ne vote pas 400 000 francs pour améliorer très concrètement la vie de 400 personnes. (*Remarque de M. Bärtschi.*)

Je rappelle que cette proposition du Conseil administratif que nous avons traitée en une seule fois...

M. François Bärtschi (MCG). C'est contraire à la loi...

M^{me} Martine Sumi. Pardon?

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Bärtschi...

M^{me} Martine Sumi. Non, je ne crois pas... D'ailleurs, M. Sormanni en a parlé aussi, puisqu'il a parlé de M^{me} Magri... (*Remarque.*)

Le président. Vous vous adressez à moi, Madame Sumi, s'il vous plaît. (*Remarque.*) Si elle répond, ce n'est pas un dialogue...

M^{me} Martine Sumi. Mon souci, ma préoccupation profonde, c'est que 400 personnes – idéalement 414 personnes – voient leurs conditions d'assurance contre toutes sortes de risques améliorées au sein de la Ville de Genève, même avec la création simple d'un début de 2^e pilier. J'espère que ce sera le cas et que nous voterons très rapidement cette proposition. Nous examinerons également ce projet de délibération, puisqu'il nous reviendra, et j'espère qu'on lui réservera un traitement plus rapide que pour la proposition PR-1121, qui traite de l'amélioration des conditions ad hoc pour ces 400 personnes en Ville de Genève. (*Applaudissements dans les rangs socialistes.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les socialistes s'applaudissent eux-mêmes... (*Rires et applaudissements.*) Ils en ont bien l'habitude, et les démonstrations précédentes montrent, en effet, qu'on est en train d'organiser dans ce parlement une sorte de lutte. On botte en touche en disant, à propos de ce projet de délibération du Mouvement citoyens genevois, qu'il n'y a pas de problème, qu'il ne faut même pas écouter ce que les concernés en disent, puisque le seul problème, c'est ce rapport PRD-68 A qui n'aurait pas été remis. Alors on se lance dans l'invective en regrettant la méthode utilisée... Moi j'aimerais bien mettre le doigt sur la méthode utilisée par ce même Parti socialiste et sa magistrature.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

On nous parle d'abord de droite «élargie», de droite «dilatée», et j'ai même entendu dans la bouche de M. Holenweg, Monsieur le président, le mot «coagulée». Cette droite irresponsable a donc tout simplement le tort d'écouter, comme l'a fait M. Sormanni, comme nous l'avons fait au Parti démocrate-chrétien, puisque c'est également une préoccupation qui nous a été relayée par certaines personnes, et encore dernièrement. Ce sont des cas bien précis. Nous aurions tort de nous en préoccuper, nous inventerions des situations fictives qui n'existent pas...

Non, Mesdames et Messieurs, ces situations existent bel et bien. Nous n'avons pas à nous renvoyer la balle et à faire une sorte de match de ping-pong. Nous devons voter le renvoi de ce projet de délibération afin de l'étudier en commission. J'aimerais d'ailleurs bien qu'on examine tous les cas de dérogations, pas seulement ceux qui ont été refusés. J'aimerais également que nous regardions ceux qui ont été acceptés, et vous serez étonnés. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (LR). Nous vivons ce soir un intéressant débat qui rappelle certains éléments du *Discours de la méthode*. La méthode d'une partie de cette salle est juste extraordinaire, celle du Parti socialiste en particulier. Certains disent que, quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage... Eh bien, la méthode socialiste consiste à rappeler tout ce qu'on a fait d'autre, même si ça n'a rien à voir, plutôt que de reconnaître le problème. Comment un parti qui n'arrive toujours pas à accepter qu'il n'est plus majoritaire et tout-puissant en Ville de Genève pourrait-il évidemment accepter ce soir que lui et sa magistrature ont fait une petite erreur de gestion? Comment ce parti, qui nous fait de grandes leçons ce soir, peut-il nous expliquer de long en large que des textes sont bloqués en commission ou que des rapports n'ont pas été rendus sans venir sur le centre du débat, à savoir que quatorze personnes sont soumises à une situation problématique? Alors que dans une heure, ce même parti nous expliquera, sur la base d'une seule situation particulière, que les accords de Schengen/Dublin sont scandaleux... (*Brouhaha.*)

Là, on a quatorze personnes. Elles nous concernent d'ailleurs au plus près en tant que fonctionnaires municipales, mais on passe dessus comme chat sur braise. Pourquoi passe-t-on dessus comme chat sur braise? Parce qu'on est ennuyé. C'est vrai que quand on est de gauche et qu'on laisse 14 personnes – 80 depuis 2010, si on en croit un article de la *Tribune de Genève* de l'époque – aller pointer au chômage parce qu'elles n'ont pas encore la possibilité de toucher la retraite, c'est ennuyeux... C'est d'autant plus ennuyeux que je n'ose pas imaginer les cris d'orfraie et d'horreur qu'aurait poussés la gauche ce soir si un magistrat de droite avait été en charge des finances, si M. Dal Busco avait été en charge des finances et avait fait une telle erreur... On nous aurait expliqué que

le magistrat de droite est antisocial et qu'il ne veut rien faire pour s'occuper des situations les plus difficiles. Evidemment, comme la magistrate est de gauche – et le Conseil administratif avec elle –, eh bien, il fait tout juste.

Ce même *Discours de la méthode* révèle un autre aspect surprenant. Il y a un mois, une majorité de cette salle a voté sur le siège la proposition PR-1173, portant sur la convention d'entretien du parc Hentsch. Et qu'a-t-on entendu à ce moment-là? Il faut la renvoyer en commission, il faut l'analyser. Plusieurs membres du Parti socialiste viennent pourtant de nous dire, au sujet d'une autre proposition qui est en commission, qu'elle est tellement claire qu'il aurait fallu la voter sur le siège... Qu'est-ce qui fait pour vous qu'un texte est plus clair qu'un autre? Je vais vous le dire. Quand le texte vous arrange et qu'il vient de votre bord politique, il faut le voter sur le siège; quand il ne vous arrange pas, il faudrait vraiment l'analyser de long en large.

J'en viens à l'intervention de la magistrate, car j'ai beaucoup de peine à entendre ce mépris, puisque c'est ce que j'ai ressenti lorsqu'elle nous explique que ces gens gagnent quand même pas mal d'argent. C'est vrai, pourquoi est-ce qu'on s'en préoccuperait? Quatorze personnes auraient voulu continuer à travailler; elles n'ont pas eu leur prolongation, alors même qu'elles l'avaient demandée. Est-ce donc un privilège en Ville de Genève que d'avoir une prolongation? Je croyais que le slogan du Parti socialiste était: «Pour toutes et tous sans privilège!» Faut-il croire que certains travailleurs ont davantage de privilèges que d'autres? A vous entendre ce soir, il faut croire que oui.

Cette problématique est connue depuis des années. Le Conseil administratif, M^{me} Salerno en tête, n'a rien fait. Elle préfère s'occuper de donner des leçons de morale au Canton et expliquer combien elle gèrerait mieux les finances du Canton. Mais elle n'est pas fichue de régler la situation de ces quatorze personnes qui en ont bien besoin. C'est quand même malheureux.

J'aimerais terminer sur le reproche qu'on fait à la méthode utilisée. Si vous lisez l'article de la *Tribune de Genève* de l'époque, vous verrez que les deux coprésidents de la commission du personnel disent que c'est une situation problématique et qu'ils trouveraient normal que ces gens puissent travailler jusqu'à 64 ans. Même les syndicats trouvent cela problématique. Pourquoi donc le Conseil administratif n'a-t-il pas fait une proposition extraordinaire de modification des statuts pour régler la situation de ces quatorze personnes, à l'instar de ce qu'il a fait pour les gens qui ne sont pas affiliés à CAP Prévoyance, comme l'a dit précédemment M^{me} Sumi? Eh bien, tout simplement parce que, à quelques mois des élections, ça faisait un peu tache politiquement d'aller expliquer qu'on doit augmenter l'âge de la retraite, car ça va à l'encontre du dogme de gauche. Lorsque ce dogme de gauche s'affronte aux réalités, fût-il au prix de quatorze situations sociales problématiques, on l'enterre. Ce n'est pas la bonne méthode de travail.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

Nous ne laisserons pas ces quatorze personnes sur le bord de la rue pour faire plaisir au Conseil administratif, ou plus simplement à la gauche. Elle pourrait d'ailleurs une fois reconnaître, alors qu'elle est majoritaire depuis vingt ans, qu'elle aurait pu prendre les mesures nécessaires pour que nous n'ayons pas ce débat aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, quatre points brièvement... D'abord la position du groupe de l'Union démocratique du centre sur le texte du Mouvement citoyens genevois. Nous le soutiendrons bien entendu. Vous avez démontré par vos diverses réactions que ce texte était justifié, car il y a des vues totalement divergentes et opposées entre vous, les rédacteurs du texte. Il y a donc manifestement un problème. Et qu'est-ce qu'on fait quand on est face à un problème? On essaie de le résoudre. C'est notre tâche. Et comment le faire? Eh bien, en s'adressant à la commission des finances. Elle fait, je crois, un très bon travail, et je remercie ses différents membres. Je ferai après une petite remarque sur ce qu'a dit M^{me} Sumi à propos du dernier texte dont il a été question, sur l'instigation de M^{me} Salerno, la proposition PR-1121.

L'Union démocratique du centre soutient le renvoi de ce projet de délibération en commission des finances. Nous y discutons très largement, nous sommes ouverts à tous les courants d'opinion. Je répondrai maintenant à M. Holenweg, qui nous suspecte de vouloir garder cette affaire pour nous sans en référer aux organisations syndicales du personnel. Pas du tout! D'abord, en tant que président de cette commission, je laisse les membres s'exprimer. Quand ils demandent des auditions, on le met aux voix, on décide souverainement. Il n'y a aucun problème. Je crois que la qualité de notre travail est tout à fait remarquable, grâce à la qualité même des membres de la commission mais aussi parce que nous avons la capacité de discuter d'une manière constructive, ce qui n'est malheureusement pas le cas de cette assemblée. S'agissant de ces organisations syndicales, si elles veulent de notre commission, elles seront dûment entendues, ça ne fait pas l'ombre d'un doute.

J'en viens à la proposition PR-1121, au texte qui serait en suspens depuis une année, qui serait un véritable scandale, et au sujet duquel la commission ne fait rien. Ce n'est pas vrai. La commission fait ce qu'elle peut. Il y a aussi des délais. Quand on prévoit des auditions, les gens ne sont pas disponibles pour répondre à l'appel de la commission dans les vingt-quatre heures. Nous avons eu récemment, c'est vrai, l'audition absolument passionnante, très instructive de la directrice de CAP Prévoyance. Nous avons appris beaucoup de choses. Il se trouve qu'à la suite de cette audition d'autres mesures ont été décidées démocratiquement par

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

la commission. Cela va retarder d'autant la solution du problème, mais nous y travaillons. Alors je ne peux pas accepter cette accusation, je le dis au nom des membres de la commission.

Chacun apporte le meilleur de sa contribution à l'édifice d'un monde si possible meilleur. Nous travaillons. Je suis en contact personnel avec M^{me} Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal. L'autre jour, elle me disait même: «Vous allez trop vite, je n'arrive plus à suivre...» Alors que faut-il faire? Non, s'il vous plaît, faites confiance à la commission des finances. Vous verrez qu'en lui transmettant ce projet de délibération elle fera du très bon travail, et nous aurons ensemble contribué à la solution d'un problème qui hante les esprits depuis passablement de temps.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je ne regrette pas d'être venu... J'apprends d'abord que le Parti libéral-radical estime qu'ils auraient dû renvoyer en commission la proposition sur le parc Hentsch, qu'il aurait peut-être fallu la renvoyer en commission. Faute avouée est à moitié pardonnée, Monsieur Simon Brandt. Bien. C'est effectivement assez extraordinaire d'entendre cette espèce de défense au sein du Parti libéral-radical et de la droite. On gardera évidemment ces moments pour l'exercice budgétaire... Il y a déjà eu les tentatives de geler les hausses salariales. Nous les avons déjà subies. Cela avait été proposé par le Parti libéral-radical avec le soutien de la droite – je ne sais plus si le Mouvement citoyens genevois était aussi dans la bataille –, en tout cas avec le soutien de la quasi-totalité de la droite, qui avait présenté un amendement, alors que le budget était excédentaire. Eh bien, ce débat est un autre grand moment de plaisir que nous aurons évidemment la joie de rappeler en temps utile.

Pour revenir à ce qui nous occupe, nous avons quasiment tous reconnu – même M^{me} Sumi, je vous en remercie – qu'il y a un problème. S'il y a un problème, je crois qu'il est de notre devoir de nous pencher dessus, de regarder en quoi ce problème peut être amélioré, d'autant plus si les soupçons se confirment. Ce que nous croyons et ce qui semble être confirmé, c'est que les gens qui ont les revenus les plus faibles et qui sont dans des situations financières et de travail les plus précaires – précaires est peut-être un peu exagéré –, disons difficiles, sont en effet ceux qui ont subi ce refus de la part du Conseil administratif.

Sur ce point, je vous suis, Monsieur Lathion. Effectivement, il y a un problème d'équité. Nous devons nous en assurer. S'il y a des acceptations et des refus, il faut que ces acceptations et ces refus se basent pour le moins sur les mêmes critères. C'est notre devoir, c'est notre devoir d'élus. C'est la raison pour laquelle – et je crois très franchement qu'au fond de lui-même chacun sera d'accord sur ces points-là – nous devrions tous voter le renvoi de ce projet de délibération à la commission des finances. En tout cas, nous les Verts, c'est ce que nous ferons.

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

Le président. Merci. Nous saluons M. Raymond Wicky, député au Grand Conseil. Je donne la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Ce débat est un petit peu surréaliste pour l'immense majorité des travailleurs du privé et de la fonction publique cantonale, puisque, je vous le rappelle, pour l'immense majorité des travailleurs de ce canton l'âge de la retraite est à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. Je pense qu'ils doivent être un peu surpris d'entendre qu'on en est encore à 62 ans en Ville de Genève. En plus, on a pris cette espèce de décision tout à fait logique d'augmenter l'âge de la retraite au niveau de la caisse de pension, faute de quoi les financements ne suivent pas. On a augmenté l'âge de la retraite de notre caisse de pension mais on ne l'a pas fait dans le statut du personnel de la Ville de Genève. Pourquoi? Mon collègue l'a très justement expliqué, pour de pures raisons électorales du côté de la gauche. Soit.

On constate maintenant qu'on a quand même des problèmes assez concrets avec des gens qui sont parfois salariés de cette Ville de Genève depuis plus de vingt ans, qui atteignent l'âge de 62 ans, qui doivent quitter leur emploi et qui vont pointer au chômage. Je ne suis pas sûr que la vision du travailleur que vous défendez et qu'à peu près tout le monde soutient dans cette salle puisse, à un moment ou à un autre, défendre le fait qu'on est dans une situation acceptable, puisqu'il y a peu de chance que quelqu'un qui a travaillé plus de dix ans, plus de vingt ans, plus de trente ans dans une entreprise et qui doit aller pointer au chômage lorsqu'il a 62 ans – à deux ans de l'âge légal de la retraite – retrouve un emploi.

On a déjà eu ce débat et M^{me} Salerno nous avait dit: «Ne vous inquiétez pas, ceux qui ont des petites retraites sont protégés. Les autres n'ont pas de dérogation.» Alors je vous renvoie à ce qu'a dit la Cour des comptes dans un autre domaine hier sur la question de l'attribution des logements. Quand une Ville comme la nôtre a une certaine politique redistributive ou dérogatoire, elle doit avoir un règlement avec des règles claires. Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a des cas de hauts fonctionnaires qui n'ont vraisemblablement aucun besoin de continuer à travailler et qui obtiennent pourtant une dérogation. Et il y a apparemment des gens qui sont effectivement désignés comme étant ceux qui n'ont pas une retraite pleine et qui ont droit à une dérogation. On discute ici du pire des cas, c'est-à-dire de l'entre-deux, on parle de gens qui ont été entre guillemets des salariés «moyens». Ce n'était pas forcément des hauts cadres et ils n'avaient pas forcément les plus petits salaires. Alors eux n'ont pas forcément droit à une dérogation pour continuer à travailler. C'est totalement injuste et inéquitable. Je serais n'importe lequel de ces salariés, j'attaquerais la Ville de Genève en justice et je ferais sauter cette affaire.

C'est complètement surréaliste que vous continuiez à défendre ça! C'est complètement surréaliste que le statut du fonctionnaire ne soit pas encore changé. Arrêtez de vous cacher, Madame Salerno, derrière cette proposition du Conseil administratif, derrière un rapport qui n'a pas été rendu! (*Remarque.*) Ça n'a aucun sens. Vous ne pouvez pas d'un côté dire qu'il faut négocier avec les partenaires sociaux et, de l'autre, pour une décision d'une telle importance, nous expliquer que vous attendez que le rapport de commission PRD-68 A soit rendu et qu'on vote sur l'objet en séance plénière du Conseil municipal.

Si l'âge de la retraite n'est pas l'une des mesures les plus importantes du statut du personnel de la Ville de Genève, si ce n'est pas la seule mesure qui devrait être discutée et débattue avec les partenaires sociaux, alors très bien, c'est ce sur quoi nous proposerons de voter, et nous proposerons de l'augmenter. Mais ne venez pas nous expliquer, s'il vous plaît – vous valez mieux que ça –, que c'est parce que le rapport est en commission, qu'il n'a pas été rendu par un collègue, qu'on ne peut pas du coup changer l'âge de la retraite pour les fonctionnaires de la Ville de Genève. L'âge de la retraite des fonctionnaires de la Ville de Genève est totalement obsolète. Il est archaïque, il est moyenâgeux. Tout le pays est à 65 ans, et le Canton est à 64 ans. Quelles sont d'ailleurs les premières mesures que la caisse de pension de l'Etat, qui est de nouveau en difficulté, a proposées? C'est d'augmenter encore l'âge de la retraite. Nous avons un débat surréaliste ce soir. C'est surréaliste pour l'immense majorité des travailleurs de ce canton.

Une voix. Absolument! (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Genecand qu'il a pris l'habitude, depuis quelques mois, de qualifier nos débats de «surréalistes» lorsqu'il intervient en fin de bal. Moi, je trouve au contraire que ce débat est très réaliste. On se trouve dans une configuration que le Parti socialiste est heureux de dénoncer. On parle de la situation de ces 14 personnes sur 4000 salariés. Nous sommes à peu près unanimes à considérer qu'elle est difficile, particulière, problématique et que des solutions doivent être trouvées, selon le groupe socialiste, dans le cadre du partenariat social. Notre message, jusque-là, n'allait pas plus loin que ça.

Cela étant, lorsque les préopinants du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien – et de l'Union démocratique du centre avec une retenue tout à son honneur – montent en épingle la situation de ces quatorze personnes, le message est bien clair, et l'alliance commence à faire mal. Car aux yeux du groupe libéral-radical, ces 14 personnes doivent permettre d'infliger aux 3986 autres salariés de la Ville de Genève une augmentation de

Projet de délibération: prolongation de l'activité
du personnel de la Ville jusqu'à l'âge de l'AVS

l'âge de la retraite. C'est votre message politique principal. C'est la proposition que vous avez déposée devant ce plénum et qui a été étudiée en commission – il y a été fait allusion tout à l'heure. C'est la proposition phare du Parti libéral-radical: augmentation de l'âge de la retraite, attaque contre la fonction publique, sa rémunération et ses retraites.

Le Parti libéral-radical nous dit la bouche en cœur et avec une crédibilité proche de zéro, voire souterraine, que c'est scandaleux, que nous avons la meilleure fonction publique du monde, celle qui est la mieux rémunérée, qu'il y a quatorze cas problématiques et que nous allons nous substituer aux syndicats pour améliorer la situation et rétablir une égalité de traitement comme ils en ont l'habitude... Comment? En nivelant les prestations et les retraites de la fonction publique par le bas. Je trouve cette position et ce débat très réalistes, au contraire. Il y a des positions tranchées.

Le groupe socialiste est radicalement opposé à cette vision de la rémunération des retraites et de la fonction publique. Hier, nous nous sommes abstenus lors du débat d'urgence pour des raisons de méthode, mais nous ne nous sommes pas opposés à l'urgence. Nous sommes heureux que la situation de ces quatorze personnes soit débattue dans cette enceinte et qu'on puisse lui trouver une solution. Cela étant, nous appelons de nos vœux à ce que cette solution se dessine dans le cadre du partenariat social, certainement pas qu'elle soit instrumentalisée par cette droite élargie.

Le président. Merci. Je donne la parole à M. Guillaume Barazzone, qui l'avait sollicitée. Il n'est pas là... Monsieur Barazzone!

Une voix. Il est à Berne!

Le président. Ce genre de commentaire... Bon, il n'est pas là. Nous entrons en procédure de vote. Encore trente secondes... Je vous rappelle qu'on a demandé un renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté sans opposition (52 oui et 16 abstentions).

Le président. Nous traiterons les autres urgences à 20 h 30. Nous poursuivons avec notre ordre du jour.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:

- la motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950 A)¹;
- la motion du 24 novembre 2010 de MM. Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Sandra Golay, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une nouvelle formule de gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève» (M-954 A)².

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Renvoyées à la commission des finances le 22 novembre 2011, ces motions ont été étudiées conjointement les 1^{er} et 28 février et le 7 mars 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli.

La rapporteuse remercie chaleureusement M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion M-950

Vu l'état de vétusté des immeubles du patrimoine de la Ville;

vu la capacité d'une fondation à emprunter pour construire et rénover;

vu la politisation et les problèmes de gestion qui ont caractérisé la Gérance immobilière municipale ces dernières années;

vu le développement et la professionnalisation (à tout petits pas) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu l'existence de fondations immobilières de droit public au niveau de l'Etat, gérées par un secrétariat commun, à la satisfaction de tous;

vu le rapport N° 12 de la Cour des comptes du 30 juin 2008 relatif à la politique publique du logement social (http://www.ge.ch/cdc/doc/20080630_rapport_N°_12.pdf);

¹«Mémorial 169^e année»: développée, 2594.

²«Mémorial 169^e année»: développée, 2600.

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de transférer les immeubles de la Ville dévolus au logement, ainsi que leur gestion, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires.

Rappel de la motion M-954

Considérant:

- la nécessité pour une administration publique – en l'occurrence celle de la Ville de Genève – de se concentrer sur les tâches relevant fondamentalement des missions des pouvoirs publics;
- que la gestion directe du patrimoine financier ne fait pas partie des tâches premières devant incomber à l'administration municipale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier une formule de gestion de son patrimoine financier inspirée de celle de la CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève), qui dirige la politique de gestion de son patrimoine immobilier mais en délègue l'application à des régies privées, d'où une diminution des coûts de gestion et un allègement de l'appareil administratif.

Présentation des deux motions

N.d.l.r.: Les motionnaires étant largement représentés au sein de la commission des finances, ils se sont entendus pour renoncer à une audition spécifique.

Ces deux motions concernent la Gérance immobilière municipale (GIM). La première, émanant du Parti libéral-radical, demande le transfert de tous les immeubles locatifs de la GIM à une fondation autonome, la seconde motion, du Parti démocrate-chrétien, demande le transfert de la gestion desdits immeubles à des régies privées.

Travaux de la commission

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de service de la Gérance immobilière municipale

En préambule, M^{mes} Salerno et Bietenhader tiennent à rappeler que la gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève ne se limite pas seulement à la

GIM, mais que c'est aussi les Services des bâtiments, de l'architecture, de l'énergie et enfin des espaces verts. Concrètement, cela signifie que ces cinq services se répartissent la gestion des immeubles, de l'entretien courant aux rénovations lourdes en passant par les attributions, la gestion des baux, la gestion du contentieux et la gestion administrative.

De ce fait, il faut d'abord se demander ce que l'on entend par un transfert des immeubles du patrimoine financier. S'il est considéré dans les multiples dimensions qu'elle vient de définir, cela sous-entend qu'il faudra revoir entièrement le fonctionnement des cinq services mentionnés, puisque toutes les tâches des services vont bien au-delà de la seule gestion du patrimoine financier. Cela implique donc de commencer par déterminer le périmètre de cette gestion là et d'identifier les conséquences d'un éventuel déplacement.

De plus, en admettant que la gestion directe du patrimoine financier ne relève pas fondamentalement de la mission d'une collectivité publique, comme on peut le lire dans la motion M-954, il est alors nécessaire d'éclaircir ce qu'est la gestion directe du patrimoine financier. A cet égard, puisque la CIA est évoquée dans l'invite de la motion, il serait judicieux d'entendre M. Claude-Victor Comte qui l'a présidée avec succès.

Pour faire une petite comparaison d'échelles, la CAP (Caisse de retraite de la Ville de Genève, des SIG et du personnel communal) qui gère le patrimoine financier de la caisse de retraite, gère environ 3600 logements, et la Ville de Genève compte environ 5300 logements dans son patrimoine financier.

Le patrimoine de la CAP est constitué uniquement de logements et présente un état locatif comparable à celui de la Ville. Actuellement, quatorze régies gèrent le parc de logements de la CAP sur la base d'un cahier des charges élaboré par la CAP et qui répartit les compétences entre la CAP et la régie. Il en ressort donc très clairement que la CAP veut conserver la maîtrise de la gestion de son parc immobilier et de sa politique (choix des locataires, gestion des immeubles, rénovations, etc.).

Il est également important de rappeler qu'en adoptant, en 2009, le règlement relatif aux conditions de location des logements en ville, le Conseil municipal a d'une certaine manière joué le rôle du conseil d'administration d'une société propriétaire en fixant les règles applicables par la GIM.

La CAP a par exemple fait le choix politique d'attribuer ses logements à ses affiliés, celui de garder une large part décisionnelle sur le contentieux, de conserver la maîtrise de la rénovation et des choix de rénovations lors des changements de locataires. Cela illustre que chaque propriétaire d'immeuble a sa propre politique. Celles de la Ville et de la CAP consistent à mener une gestion mesurée et adaptée aux besoins généraux.

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

Finalement, prendre la décision de sortir cette gestion d'un service de la Ville pour la confier à une fondation communale ou à des régies privées n'évacuera pas la question de la politique de gestion, sans quoi le propriétaire lâcherait la maîtrise de son patrimoine.

Cependant, les motionnaires de la motion M-950 portaient aussi de l'idée que la fondation municipale¹ – plus ou moins autonome – fait doublon avec la GIM et les fondations cantonales, et de leur volonté, autour d'un consensus pour renforcer la fondation municipale, de fusionner la fondation avec la GIM, étant précisé qu'il n'est pas prévu de privatisation.

A ce sujet, il faut savoir qu'outre le logement social, la GIM gère aussi des logements à loyers libres, des arcades commerciales, des établissements publics et des parkings. De ce fait, on peine à voir comment un transfert à la fondation pourrait s'opérer. En effet, la fondation est avant tout une structure prévue pour la construction de logements. Si l'on veut tout repenser pour créer une nouvelle logique, cela prendra non seulement beaucoup de temps, et nécessitera probablement plus de moyens par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Quant à la possibilité de dissoudre la fondation pour l'intégrer au sein de l'administration, cela poserait un problème au niveau des emprunts.

S'agissant de la politisation de la GIM et des doublons Ville-Etat mentionnés dans les considérants de la motion (M-950), M^{me} Bietenhader affirme que la GIM n'est absolument pas politisée. Quant aux doublons, elle précise qu'un doublon se rapporte à deux personnes qui font la même chose deux fois, et non à deux personnes qui s'occupent de la même tâche, à savoir de la gestion d'immeubles pour des objets différents. Elle a la conviction qu'il n'y a aucun doublon entre le travail de la fondation et celui de la GIM parce qu'il ne s'agit pas des mêmes immeubles. Il est donc impératif de commencer par réfléchir à ce que l'on entend transférer et reprendre l'analyse complète du mode de gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève. A défaut, c'est aller vers l'échec assuré.

Questions de la commission et réponses

Quelle serait l'influence d'un transfert sur le personnel de la GIM, laquelle serait alors surdotée, et sur la valeur patrimoniale du patrimoine financier?

La CAP prévoit entre 3 et 3,5% sur ses revenus (72 millions) comme honoraires de régies, ce qui représente environ 2,2 millions. En cas de transfert, il n'y aurait pas trop de personnel, car transférer le patrimoine financier dans une autre structure ne rendra pas sa gestion moins lourde par rapport à la pratique actuelle. De fait, le personnel serait transféré dans la nouvelle structure.

¹ Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

A titre personnel, M^{me} Bietenhader n'est pas opposée au fait de transférer le patrimoine financier. Elle relève simplement que l'on ne connaît pas encore la valeur de ce patrimoine. Le mandat d'évaluation est en cours de réalisation, le travail est colossal et la société mandatée travaille sur 11 ou 12 bâtiments représentatifs des 350 bâtiments formant le patrimoine. Et transférer uniquement la gestion des bâtiments pose la question de ce qui va rester à la GIM, comme les attributions, la gestion des baux, la conciergerie ou le contentieux.

En réponse au même commissaire qui affirme que déplacer la gestion est une chose, déplacer les immeubles en est une autre, M^{me} Salerno observe qu'il n'y a pas de sens de faire l'un ou l'autre. Elle ne voit pas le sens de se séparer d'actifs qui seront valorisés une fois l'ensemble du parc réévalué. Elle ajoute qu'avant de se séparer de ces actifs, la Ville les ferait estimer et elle ne voit pas qui arriverait à assumer un tel transfert. De son point de vue, il y a tant d'autres projets politiques plus intéressants à mener que de repenser la gestion pour la confier à une fondation.

Fondamentalement, qui aurait envie de creuser pendant un an ou deux pour savoir comment disloquer la Ville en confiant la gestion des logements sociaux à la fondation – qui n'est pas équipée pour le faire – ainsi que les 247 logements à loyers libres à une société de gérance privée.

Il faudra en outre négocier avec la Fondation des parkings s'agissant des places de parc de la Ville qui ne pourront plus servir à la ré-urbanisation ou au réaménagement des quartiers. Les établissements publics poseront aussi problème, alors qu'ils ont une influence souhaitée via le plan directeur communal.

Face à tout ce travail de désenchevêtrement, elle considère que ce n'est pas une priorité aujourd'hui et que cette proposition n'est pas intéressante, car elle ne garantit pas une meilleure efficacité.

Enfin, les travaux initiés il y a plus de dix ans pour tester le guichet unique de la Ville, de l'Etat et des fondations en vue d'une gestion commune des inscriptions et des attributions sont à bout touchant.

Toujours le même commissaire s'étonne que l'on ne connaisse pas la valeur du patrimoine de la Ville. En effet, pour transférer des biens, il est nécessaire d'en connaître la valeur concrète sur le marché, en ayant à l'esprit que l'état locatif est pondéré par la politique sociale menée par la Ville. Il comprend que le Conseil administratif ne souhaite pas se séparer de la gestion de son patrimoine, bien que cela se pratique couramment à l'étranger. La conseillère administrative doit tenir compte du fait que les immeubles locatifs incluent également des parkings et des arcades. A cet égard, il ne peut se satisfaire de la réponse stipulant que les collectivités publiques suivent la valeur comptable, qui elle est connue. Cette valeur-là ne l'intéresse pas, il demande à en connaître la valeur réelle.

La fondation a une politique HBM qui ne peut intégrer les logements de la Ville, laquelle mène une politique différente comme cela a déjà été expliqué à maintes reprises. De plus, la Ville se priverait de ce fait de la possibilité de construire des logements HBM.

Discussion de la commission sur la motion M-950

Un commissaire socialiste relève que la fondation (FVGLS) n'a de fait aucune compétence pour gérer des immeubles, puisque sa mission est de construire des logements, sélectionner les locataires puis d'en transférer la gestion à la régie Brolliet. Si actuellement la fondation construit peu, c'est parce que la Ville lui transmet peu d'objets. Raison pour laquelle il propose un amendement dont la teneur fait en sorte que la construction d'immeubles locatifs soit transférée à la fondation. Cet amendement remplacerait l'invite de la motion.

Le président donne lecture de l'amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de transférer la construction de tous les immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires.»

Un commissaire MCG rappelle que transférer la GIM implique aussi de transférer l'ensemble de son personnel et que cela aurait aussi une influence sur le service des travaux. Il relève que la valeur des immeubles au bilan et leur valeur d'assurance ne sont pas négligeables et qu'il faudrait en avoir une véritable estimation. De plus, sortir les immeubles du patrimoine financier de la Ville aurait une influence sur l'équilibre de la dette de la Ville qui est compensée par la valeur très importante de son parc immobilier. Il estime que c'est irréalisable sans connaître la valeur des immeubles du patrimoine financier. De son point de vue, il serait plus sensé de transférer les constructions à la fondation étant persuadé que le transfert de la GIM n'a pas de sens.

Son collègue MCG rappelle que les critères d'attribution de la Ville de Genève et de la fondation ne sont pas les mêmes, mais trouve que l'idée sous-jacente de cette motion n'est pas inintéressante. Il propose de faire une étude prospective d'efficience beaucoup plus précise pour voir s'il ne serait pas plus intéressant d'avoir un office HLM autonome comme en France et que la commission pourrait renvoyer cette motion en demandant qu'une étude plus poussée soit faite. Il ne peut souscrire à la motion, ni à l'amendement car le mot «tous» le dérange.

Cette intervention fait réagir l'auteur de l'amendement. Il dit n'avoir pas cessé d'entendre qu'il faut que la fondation soit indépendante et se dote de personnel, et remarque que, quand on arrive à la réalisation, c'est deux pas en arrière. Il constate que si on donnait demain 200 immeubles à la fondation, elle ne pourrait pas les gérer parce qu'elle n'a pas le personnel. Il ajoute que la

gestion d'immeubles est un métier que la fondation ne connaît pas, la gestion d'immeubles est une chose et la construction en est une autre.

Si la fondation n'a pas plus d'immeubles, c'est parce qu'on ne lui propose presque rien ou uniquement ce que la Ville ne peut pas faire. De plus, la Ville ne peut pas construire du HBM et seule une fondation de droit public peut le faire.

En ce sens, il rappelle que M. Pagani avait prévu deux postes d'architectes pour la fondation puisque celle-ci n'a pas un volume suffisant pour se doter de personnel. Et pour que la fondation se dote de personnel et d'une véritable administration, cela suppose qu'elle ait un volume suffisant et qu'elle construise. Le rôle de la Ville n'est pas de construire, mais de préempter pour avoir des terrains. Il ne voit pas pourquoi il est si important que la Ville construise elle-même et se demande à quoi sert la fondation.

Un commissaire PLR trouve légitime de se demander s'il est efficace et efficient d'avoir plusieurs intervenants qui ne savent pas ce qu'ils font entre eux et trouve que c'est parfois plus intéressant quand c'est sous le même toit. Il remémore une question posée en son temps à M. Pagani qui demandait pourquoi la Ville ne créait pas un pôle HLM afin d'y réunir toute la gestion administrative. Ce dernier avait répondu que maintenir à la fois la GIM et la fondation en tant que bras armé de la Ville conservait toute sa pertinence.

Il poursuit son propos et constate qu'aujourd'hui la Ville peut mener des projets de son côté et la fondation ne récupère que les miettes, alors que l'on parle de bras armé. Il trouve dommage que, lorsque la Ville construit, elle ne se tourne pas en priorité vers la fondation.

Revenant sur l'amendement proposé, il trouve qu'il y aurait plus de sens de voir l'ensemble et pas seulement la fondation telle qu'elle fonctionne actuellement. Il invite donc à réfléchir aussi à la gestion des immeubles.

Le groupe PDC souhaiterait entendre la fondation avant d'envisager un quelconque amendement à cette motion. Il est en effet important que ses responsables puissent s'exprimer afin de vérifier si l'objectif visé par cet amendement est réalisable ou pas.

Le groupe EàG rappelle que, jusqu'à la fin de la dernière législature, il n'y avait guère qu'une secrétaire à la régie Broillet pour gérer les immeubles de la fondation et que l'on a fini par voter un poste en faveur de la fondation pour faire l'interface. Il estime que la demande de la motion est un peu ahurissante et qu'en l'acceptant, ce Conseil municipal va créer une usine à gaz en créant une nouvelle administration et ne voit donc pas l'intérêt de cette motion. Genève a des problèmes de logements à tous les niveaux, qui doivent être pris en compte par toutes les personnes qui ont à charge la création de logements. Quant à l'amendement proposé, il observe que c'est déjà le cas aujourd'hui.

Par rapport au libellé de la motion, les Verts se demandent ce que les motionnaires entendent par «plus efficiente et moins politisée». Ils rappellent que le Conseil administratif a démontré à cette commission que le transfert de la GIM n'est pas possible, notamment parce qu'elle ne traite pas que du logement social, mais aussi des arcades, des appartements en loyer libre et des parkings. Pour les Verts, le seul intérêt de cette motion serait de donner la capacité pour la Ville, via la fondation, de faire des emprunts hypothécaires et d'accélérer les travaux de rénovation.

S'agissant de l'amendement socialiste, la formulation est sensiblement meilleure et permet de sortir de la question du transfert des immeubles. Cependant, ils préféreraient le terme «confier ou déléguer» en lieu et place de «transférer» dans la formulation de l'amendement. De plus, les Verts souhaitent vivement que des droits de superficie puissent également être accordés à des coopératives pour construire du logement.

Cette proposition des Verts a suscité divers commentaires et réactions allant du soutien poli à une franche hostilité.

Le PLR estime qu'il s'agit d'un autre sujet et que l'amendement prévoit que ce soit la fondation et non plus la Ville qui construise, et que cela n'implique pas que celle-ci ne puisse pas accorder des droits de superficie. Tout en comprenant l'idée d'intégrer les coopératives, il pense que l'on s'éloigne de plus en plus du projet initial de la motion. Il estime qu'à ce stade on pourrait recommander à la commission du logement de se poser des questions sur la fondation et son fonctionnement et en finir sans réécrire l'intégralité du règlement de la fondation.

Le MCG pense que cela rejoint son projet actuellement traité par la commission du logement, qui vise à doter la fondation de 100 millions et trouve que cela a du sens. Partant du constat que la fondation ne reçoit que les miettes, tout en notant que les constructions de la Ville grèvent le budget municipal et qu'elle n'a pas forcément les forces humaines pour le faire. Partant, transformer l'invite de cette motion en une invite qui va dans ce sens va appuyer le reste. Il soutient la proposition des Verts en tant que fervent partisan des coopératives et trouverait intéressant d'auditionner la Fédération des coopératives qui peut construire des logements à des prix tout à fait compétitifs. Il ajoute que, pour trouver une voie différente et mettre d'autres acteurs sur le marché pour sortir de la crise du logement qui s'aggrave de plus en plus, il faut donner des moyens à d'autres acteurs pour faire autre chose que du HBM et des logements en PPE réalisés par des privés. Il reste favorable à l'amendement socialiste, tout en introduisant des coopératives. Il refusera le texte de la motion, mais soutiendra l'amendement avec la proposition d'ajout des Verts, parce qu'il pense qu'il faut donner des possibilités de construire à la fondation et aux coopératives.

Son collègue MCG estime, au contraire, que les coopératives ne sont pas la panacée et préfère que la construction reste en mains publiques car cela permet de garder un œil sur une gestion efficiente des deniers publics.

Une commissaire d'EàG pense que réserver la construction de logements uniquement à la fondation n'est pas de bon aloi. Elle explique que la fondation n'est pas réactive et que ses statuts devraient être changés pour lui donner les moyens d'acheter et de construire elle-même. Elle demande pourquoi se priver d'un double levier, puisque la Ville a déjà tous les outils en mains pour acheter et construire. Elle rappelle qu'elle le fait fort bien et considère qu'il ne faut pas opposer la Ville et la fondation. Pour revenir à la motion, elle déclare qu'elle partage l'avis de M^{me} Bietenhader et de M^{me} Salerno, car elle estime que la Ville doit pouvoir garder le contrôle de son patrimoine, et qu'une fois la fondation redotée et ses statuts révisés et validés par le Conseil municipal, la Ville pourrait mettre à la disposition de la fondation non pas la totalité mais une partie de son patrimoine.

Quant au PDC, il trouve la proposition des Verts intéressante et ajoute qu'il serait bon de stimuler la construction en confiant cette tâche à des coopératives. A cet égard, il souhaiterait entendre le groupement genevois des coopératives afin de connaître leur avis.

Sur cette nouvelle proposition d'audition, le président relève que la commission des finances se prononce sur les questions de gouvernance et que la commission du logement a déjà entendu le groupement genevois des coopératives et propose d'éviter des doubles auditions.

Une commissaire d'EàG a l'impression d'être dans un mauvais gouvernement et que personne ne veut prendre de décision. Elle pense que l'on multiplie les auditions sur des objets que tout le monde connaît. Elle rappelle que la fondation a déjà été auditionné à plusieurs reprises et qu'il s'agit d'une motion qui n'a rien de contraignant. Elle considère que ces auditions ne feront pas mieux avancer les travaux de la commission des finances, laquelle ferait mieux de prendre une décision politique.

Finalement, l'audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social est acceptée.

Audition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) sur la motion M-950

MM. Sylvain Lehmann, président, Daniel Ferrier, vice-président, Miltos Thomäides, secrétaire général

Pour plus de clarté, le président redonne lecture du texte de la motion et de l'amendement socialiste lequel semblait être assez soutenu par la commission. Il

propose que la fondation donne son point de vue sur cette question et sur la capacité qu'elle aurait à gérer plus de constructions et plus d'immeubles.

M. Lehmann rappelle que la fondation a pour objectif de construire des immeubles, et, en fonction du volume construit, elle serait davantage professionnalisée. Toutefois, cette professionnalisation se ferait pas à pas en fonction des objets à réaliser. Actuellement, il y a de nombreux projets en attente de réalisation qui pourraient démarrer en même temps. La fondation est prête à affronter toutes sortes de défis et à réaliser tous les objets qu'il faudra, mais ce n'est pas son rôle de se prononcer sur une décision qui appartient au Conseil municipal.

A son tour, M. Ferrier indique que, actuellement, la fondation travaille avec la Ville sur un certain nombre de projets. Dans l'hypothèse où cette motion devait être acceptée par le Conseil municipal, la fondation aurait une sorte d'exclusivité sur tout ce qui se construit et il se demande si elle aurait encore la possibilité de refuser un projet. De plus, il n'est pas certain que la fondation aurait plus de projets que ceux qu'elle est en train de développer de façon consensuelle avec les services de la Ville.

Il remarque également que les statuts prévoient la construction de logements à loyers modérés, mais pour certaines constructions ce n'est pas réalisable, à moins d'avoir des moyens conséquents pour pouvoir, au final, proposer des loyers modérés. Il est donc tout à fait conscient que les plans financiers des dernières réalisations pour rentrer dans les critères HBM étaient à la limite.

En fait, il faudrait bien davantage de fonds propres pour pouvoir sortir des logements sociaux en raison de l'équilibre financier à trouver. Il ajoute qu'il est question de développer le parc destiné à une population très modeste qui n'a pas assez de moyens pour entrer dans les critères HBM, et qu'il faudrait sortir en fonds propre 50% de la valeur des immeubles. Des projets complexes pourraient être menés avec les fonds nécessaires.

Questions de la commission et réponses

Quelle est l'estimation du nombre de demandes pour ce type de logement?

Pour la fondation, plus de la moitié des dossiers de demandes de logements est représentative d'une population très modeste. Pour cette population-là, la fondation préfère parfois attendre qu'un logement de l'ancien parc se libère plutôt que d'attribuer un logement HBM dont le loyer sera malgré tout trop élevé. En effet, le revenu des locataires de l'ancien parc est de l'ordre de 30 à 40 000 francs par année dont beaucoup de retraités qui n'ont pas de deuxième pilier.

Ce qui intéresse le plus la fondation pour construire, c'est l'octroi de terrains, en droit de superficie ou en propre. Et c'est le rôle des opérations foncières de

la Ville qui mettent à disposition des terrains. Des projets à l'échelle du Canton pourraient l'intéresser bien qu'elle souhaite aussi envisager des projets à l'échelle d'autres communes.

Quelle est la progression des demandes en fonction de la composition sociale des ménages?

A ce sujet, la fondation a fait une étude afin de proposer à leurs mandataires de réaliser des logements en fonction des demandes. Il indique qu'elle a donc limité les 3 pièces, difficiles à attribuer, et les demie-pièces. La logique qui prévaut est celle d'une pièce de plus que le nombre de personnes, comme à la GIM, et cette pratique a aussi été validée pour les HBM, afin de répondre à une demande croissante.

Cette motion propose de transférer toute la gestion des immeubles; la fondation a-t-elle les compétences-métier nécessaires et quelles seraient les mesures qui devraient être prises pour concevoir pareil transfert?

Pour la fondation, ce serait une révolution comparable au développement totalement surprenant d'un artisan chocolatier qui deviendrait Nestlé demain. Ce n'est pas le souhait de la fondation de se voir confier la gérance d'un tel parc puisque sa mission est de construire des logements pour répondre aux besoins de la population.

Quant aux compétences métier, elles sont aujourd'hui inexistantes à la fondation et, du reste, elle externalise cette mission auprès de la régie Brolliet.

Néanmoins, la fondation s'est demandé quel serait l'avantage pour la Ville d'envisager ce transfert. Aujourd'hui la GIM gère son parc en direct et n'a pas de mandataires extérieurs. Mettre en place des secrétariats de fondations bien dotés en personnel en plus des mandataires extérieurs conduirait à avoir trois étages au lieu de deux. En outre, il faudrait intégrer le personnel de la GIM dans la fondation. Par conséquent, ce texte ne répond pas du tout à la réalité de la fondation qui s'est dotée de compétences dans le domaine de la construction; en cela l'amendement est clairement plus adapté.

La fondation est-elle en mesure d'indiquer s'il y a actuellement des projets à loyers modérés qui ne lui aurait pas été confiés ou que la fondation aurait refusés?

La fondation a une rencontre annuelle avec la Ville et elle lui a récemment présenté tous ses projets en cours et à venir. Jusqu'ici, il n'y a eu aucun refus de la part de la fondation, de même qu'elle n'a pas connaissance de projets construits ces dernières années sans avoir eu recours à la fondation.

De fait, c'est la fondation qui a construit pour la Ville, en dehors des droits de superficie accordés par la Ville à d'autres structures telles que des coopératives.

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

A titre d'exemple, à Sécheron, la fondation a construit un bâtiment, et une coopérative a bénéficié d'un droit de superficie accordé par la Ville. De même, pour l'Alhambra, personne ne peut dire combien cela coûterait de créer des logements et personne n'est capable aujourd'hui de dire si c'est un projet que la fondation pourrait réaliser. Et si la fondation ne rentre pas dans un plan financier HBM, elle ne peut pas construire, car elle a besoin des subventions étatiques.

Actuellement, pour la quasi-totalité des projets qui sont dans le pipeline des différents services de la Ville, la fondation est pressentie comme maître d'œuvre. Le seul projet qui serait construit par la Ville et non par la fondation, c'est la Tour des Grottes, ce projet étant plus facile à gérer politiquement directement par le département que par la fondation qui n'a pas les mêmes pouvoirs (droits de préemption, etc.) et les mêmes outils qu'une entité publique. De ce point de vue, elle est moins performante que la Ville.

Enfin, la fondation vise à élargir son champ d'action en dehors des propositions des services de la Ville, mais cela reste difficile.

Quelle serait la valeur ajoutée de la gestion par la fondation par rapport à la GIM, tout en observant que l'on a deux entités municipales qui font le même travail chacune de leur côté?

Le guichet unique est une bonne idée qui s'est concrétisée de manière commune afin que chacun ait la même chance de voir sa demande aboutir. Au sein du conseil d'administration il y a quatre personnes nommées par le Conseil administratif, dont une fonctionnaire de la GIM, qui permet d'avoir un lien entre les deux entités. Pour leur part, les fondations de droit public fonctionnent avec des régies et, dans le cas de la fondation, c'est la régie Brolliet tout en précisant que les décisions sont prises par la fondation et qu'elle ne laisse aucune latitude à la régie.

Cela étant, il pourrait peut-être y avoir une plus-value dans l'entretien des immeubles, car à la fondation les loyers sont réinvestis dans l'entretien et il y a peu de frais de fonctionnement. Avec des rénovations régulières, elle pourrait augmenter les emprunts et bénéficier des subventionnements cantonaux et fédéraux, ce qui n'est pas possible pour la Ville.

Il est intéressant d'entendre que la valeur ajoutée réside dans la possibilité d'entretenir le parc dans des délais que la Ville ne parvient pas à tenir. Est-ce que cette plus-value en termes de rénovations est due à la taille du parc de la fondation ou à une volonté statutaire de dégager chaque année suffisamment d'argent pour le faire?

Les décisions prises résultent d'une certaine volonté et la fondation a eu jusqu'ici la souplesse financière pour le faire. L'ensemble du parc de la fondation bénéficie de la même qualité d'habitabilité et qu'il n'y a pas de retard d'entretien.

En ce qui concerne les HBM, la situation est beaucoup plus tendue qu'avec les anciens immeubles qui sont amortis à environ 50%, ce qui fait que, globalement, les finances vont être de plus en plus tendues, raison pour laquelle ils prévoient dorénavant de faire des réserves pour les rénovations.

Dans l'hypothèse d'un apport supplémentaire d'immeubles qui seraient confiés à la fondation sous gestion, cela permettrait-il de continuer à maintenir le rythme d'entretien?

Cela dépend de l'état des immeubles, du rendement financier et de la possibilité de trouver un équilibre sur le plan économique, mais cela reste difficile à évaluer.

Ce même commissaire en déduit que, sous réserve de conditions, un transfert d'immeubles serait possible.

Ce n'est clairement pas l'objectif de la fondation laquelle souhaite développer le parc par la construction. S'il devait y avoir des dotations, elle les assumerait bien que ce ne soit pas sa mission de gérer des immeubles et qu'elle a pris la décision de tous les passer en loyers contrôlés; ce serait un très long processus.

Discussion de la commission sur la motion M-950

Suite à l'audition de la fondation, la commission reprend sa discussion.

Rappel de l'amendement modifié: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires.»

Le groupe socialiste est prêt à voter avec l'amendement qui annule et remplace l'invite de la motion.

Il en va de même pour le Parti démocrate-chrétien.

Les Verts concluent que l'amendement proposé reflète ce qui se fait déjà et que, ces dernières années, toutes les constructions ont été confiées à la fondation, à l'exception du projet de la Tour des Grottes et les droits de superficie attribués à des coopératives. Ils considèrent dès lors qu'ils pourraient appuyer la pratique existante pour autant qu'il soit ajouté à cet amendement «ainsi qu'à des coopératives d'habitation par le biais de droits de superficie».

Les socialistes confirment que la Ville peut actuellement donner un terrain à la fondation et qu'avec l'amendement la Ville devra le faire. Ils considèrent qu'il faut faire attention avec les coopératives qui ne font pas la même chose et rap-

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

pellent que la fondation ne fait que du logement social HBM et en dessous de ce standard. De fait, les coopératives construisent en-dessus du standard HLM et n'ont pas les mêmes obligations. Ils proposent que les Verts déposent une autre motion dans ce sens.

Le Mouvement citoyens genevois annonce qu'il votera l'amendement parce que la fondation est prête à se renforcer pour pouvoir construire des logements pour des revenus extrêmement bas. Il rappelle que cela va dans le sens de la proposition déposée par son groupe, car pour faire des opérations pour une population avec des faibles revenus il leur faut avoir plus de fonds propres. Il ajoute que les coopératives arrivent aussi à sortir des choses intéressantes et qu'il serait favorable de soutenir un autre projet sur les coopératives, car ici le message ne serait pas clair.

Le groupe libéral-radical observe qu'il a assisté à la même discussion à la commission du logement et que la dynamique de cette motion était de faire une dotation supplémentaire à la fondation pour renforcer son capital et accélérer sa professionnalisation. Il est d'avis de ne pas faire apparaître ici les coopératives, car il n'y aurait plus l'unité de matière voulue originellement, même si sur le principe c'est une bonne idée.

L'Union démocratique du centre observe que la GIM gère 5000 logements sociaux et que la fondation est structurée pour gérer 500 logements; il y a là deux entités sur le même champ qui ont des spécialistes capables de travailler sur ces dossiers. Il ne sait pas si c'est très performant, même si le point fort de la fondation c'est une certaine liberté d'action et une certaine proximité. Il rappelle que, ce qui est demandé, c'est de faire construire et gérer tous les nouveaux bâtiments de logements sociaux par la fondation. L'UDC se demande à quoi servirait la GIM dans ces conditions et relève que l'on est en train de mettre sur pieds deux entités. En fait, ce groupe comprenait mieux que l'on demande à rapatrier tout le logement social à la fondation.

Le Parti démocrate-chrétien remarque, à l'adresse de l'UDC, qu'elles existent déjà toutes deux et rappelle que l'intérêt de la fondation est qu'elle peut toucher des subventions. Il déclare que cette motion prévoit que ce qui était une possibilité par le passé devienne un devoir, et que l'on va entrer dans une systématique. Il confirme sa position.

Le Parti libéral-radical est d'avis que l'amendement proposé va dans le même sens que la motion originale mais à vitesse réduite.

Les Verts constatent que l'amendement prévoit que, dès qu'il y a un droit à bâtir, la Ville le confiera systématiquement à la fondation, alors qu'ils souhaitent que la Ville puisse également octroyer des droits de superficie à des coopératives et qu'il ne s'agit aucunement d'un mélange des genres, puisque l'on remplace

un projet de motion par une nouvelle invite. En cela, l'amendement socialiste résume la pratique actuelle de la Ville et, avec ce texte-là, il ne sera plus possible d'octroyer des droits de superficie à des coopératives, raison pour laquelle les Verts demandent cet ajout.

L'auteur de l'amendement affirme que, si la Ville veut construire un immeuble locatif, elle le donnera à son institution, et tous les terrains sans exception iront à la fondation. Il propose aux Verts de préparer une motion pour que les statuts de la fondation prévoient qu'elle puisse construire des coopératives à but social.

Le groupe Ensemble à gauche déclare avoir l'impression que la fondation fait très exactement ce qu'on lui demande dans une motion qui n'a pas lieu d'être, et ne comprend pas l'objet de tout cela. Le règlement de la fondation est très clair et les coopératives sont un autre objet et il souhaite que l'on ait une discussion sur les coopératives en dehors de cette motion.

La discussion devenant sans fin et le sujet inépuisable pour cette commission, le président propose que la commission mette enfin un terme à ses travaux et de passer aux votes des différents amendements proposés.

Votes de la commission sur la motion M-950

Le président soumet au vote l'amendement du MCG déposé lors de la dernière séance dont la teneur est la suivante: «d'établir un état des lieux financier du patrimoine immobilier géré par la GIM».

Bien qu'il s'agisse d'un autre sujet qui ne s'insère pas vraiment dans cette motion, le MCG précise qu'il n'est pas normal que l'on ne connaisse pas la valeur du patrimoine de la Ville même s'il a entendu que c'était en cours d'évaluation. C'est une question qu'il a posée et constate que, depuis 1979, la Ville est incapable de donner la valeur de son patrimoine immobilier et trouve cela inadmissible.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 13 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 1 oui (MCG).

Le président soumet ensuite l'amendement des Verts dont la teneur est la suivante: «ainsi qu'à des coopératives d'habitation par le biais de droits de superficie».

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 10 non (2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 EàG) contre 2 oui (Ve) et 1 abstention (MCG).

Le président fait ensuite voter l'amendement socialiste qui remplacerait l'invite de la motion M-950 et dont la teneur est la suivante: «Le Conseil muni-

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

cipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires».

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 S, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 2 non (EàG) et 2 abstentions (Ve).

Le président soumet au vote la motion M-950 ainsi amendée. La motion est acceptée par 9 oui (2 S, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 2 non (EàG) et 2 abstentions (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE (M-950)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires.

Discussion et vote de la commission sur la motion M-954

Le président rappelle qu'au cours de ses travaux la commission semblait d'avis que cette motion n'était plus tellement d'actualité et ouvre la discussion.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que cette motion revient à dire que la GIM confierait la gestion des immeubles à des régies privées et qu'il n'y est pas favorable. Il rappelle que la CIA est très interventionniste et qu'il y a deux étages: la régie se charge de changer les ampoules et dès que c'est plus important, la CIA prend toutes les décisions et attribue les logements. Il ne voit pas quel pourrait être le gain d'efficacité. Il invite à réfléchir au fait que la GIM dépend du département des finances et du logement, alors que les travaux sont gérés par le département du même nom et pense qu'il n'y a pas suffisamment de transversalité. Il serait favorable à ce qu'un seul département gère le tout.

Il rappelle que la Ville a son propre règlement qui n'est pas simple à appliquer et qu'une grande part de la gestion resterait à la GIM. Il indique que l'externalisation a un coût de régie de 3,5% de l'état locatif et que cela représenterait, pour le parc de la Ville, plusieurs millions. Il ne voit pas le gain d'efficacité d'une telle motion.

Le Parti socialiste précise que la CIA a pour règle le rendement locatif de son parc immobilier, alors que l'objectif de la GIM est de mener une politique sociale. Il précise encore que la valeur locative des immeubles est en train d'être établie pour savoir si les loyers appliqués couvrent les frais effectifs du parc.

La CIA confie son parc immobilier, beaucoup plus important que celui de la Ville, à plusieurs régies, mais que cela ne représente qu'une partie de la gestion. Pour déterminer le coût de cette gestion, il faudrait ajouter au tarif des régies le travail du personnel de la CIA et de son comité. Une caisse de retraite a pour but de faire du rendement, ce qui n'est pas le cas d'une collectivité publique. Il s'inscrit en faux contre le fait que le privé revient forcément moins cher, et annonce que le groupe socialiste refusera cette motion.

Le Parti démocrate-chrétiens rappelle que ce texte découle des problèmes de gestion qui ont caractérisé la GIM ces dernières années. Il considère que les déclarations socialistes visent à soutenir leur conseillère administrative. Le PDC estime que le système de la CIA est performant et permet d'éviter les travers de la GIM et annonce qu'il maintient sa motion.

Le Parti libéral-radical observe que la CIA est une caisse de pension qui doit avoir un certain rendement pour ses assurés, alors que la GIM a une destinée plus sociale. Il se demande si on ne va pas constater, dans plusieurs années, que l'on aura perdu beaucoup d'argent parce qu'on ne se sera pas interrogé sur la valeur des immeubles, sur les prix de locations, etc. Il trouverait intéressant d'avoir un œil un peu plus professionnel et un peu moins social pour ce qui concerne la partie gestion.

Les Verts ont bien compris, durant l'audition du département, que cette formule de gestion avait été étudiée par le Conseil administratif et que ce dernier en était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas de gain d'efficacité. De plus, M^{me} Bietenhader avait aussi rendue attentive la commission aux conséquences qu'entraînerait le transfert de gestion et qu'il serait opportun d'identifier au préalable. Or, la commission des finances n'a pas repris cette question et les Verts ne vont pas tenter de le faire, car il est malsain de mélanger des problèmes organisationnels avec des problèmes politiques.

De fait, la GIM est organisée comme une régie, depuis sa réorganisation il y a quatre ans et elle fonctionne plutôt bien. En confier la gestion à une régie privée n'est pas un gage d'efficacité accrue, qui plus est qui n'a pas été démontrée.

L'Union démocratique du centre constate que la motion demande un rapport sur une question abordée brièvement au début des travaux de cette commission. Il considère que la GIM s'occupe un peu de tout et qu'un tel rapport serait une étape dans la réflexion qui lui semble intéressante. Il annonce qu'il soutiendra cette motion parce qu'un bilan serait le bienvenu.

Le groupe démocrate-chrétien rappelle que la motion demande que l'on produise une étude ou un rapport. Il constate qu'il y a autour de la table quantité de spécialistes et d'analystes qui se prennent pour des experts. Il souhaite que la Ville fasse cette étude et rappelle que l'on ne peut pas se baser sur les propos de

M^{mes} Salerno et Bietenhader qui ont seulement effleuré le sujet lors de leur audition et qu'il n'a pas été convaincu par leur exposé.

Vote de la commission

Soumise au vote, la motion M-954 est refusée par 7 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 MCG) contre 6 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC).

M. François Mireval (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, de quoi est-il question ici? De quoi discutons-nous, au-delà de ce qu'indique le simple titre de chacune de ces deux motions, qui parlent toutes les deux de gestion. D'une part, nous avons affaire à une motion de droite, émanant du Parti libéral-radical, la motion M-950, qui vise à transférer les immeubles de la Ville de Genève à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). D'autre part, nous avons une motion issue du Parti démocrate-chrétien, donc de droite également, la motion M-954, qui propose de déléguer la gestion de ces immeubles à des régies privées, alors qu'ils appartiennent à la Ville de Genève via la Gérance immobilière municipale (GIM). Dans ces deux cas – le Parti socialiste tient à le souligner – il s'agit de soustraire des biens publics à tout contrôle démocratique par des externalisations.

Apparemment, le vœu des motionnaires libéraux-radicaux était, à l'origine en tout cas, de faire convoler en justes noces la GIM et la FVGLS. Il était une fois une belle histoire d'amour, nous serine-t-on sur les bancs du Parti libéral-radical... Soit. Mais qu'en pensent réellement les soi-disant fiancés? La réponse est dans le rapport qui cite les auditionnés eux-mêmes. Je le cite à mon tour: «Ce n'est pas le souhait de la fondation de se voir confier la gérance d'un tel parc.» Ainsi, le pseudo-romantisme du Parti libéral-radical cache en réalité un mariage forcé.

Le Parti libéral-radical propose de s'adonner avec nos institutions à une pratique que la loi interdit clairement quand il s'agit d'êtres humains. Rappelons-nous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, qu'en décembre dernier ce même parti a réussi, lors du vote du budget, à forcer le mariage de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) et de l'incubateur Essaim, deux structures d'aide et de soutien aux entreprises en démarrage, alors même qu'aucun des deux soi-disant fiancés n'était au courant de cette union, laquelle risque d'ailleurs de mettre aujourd'hui quelques personnes au chômage...

Un parti de droite qui veut faire le bonheur des institutions malgré elles, cela vous rappelle-t-il quelque chose, vous transmettez au Parti libéral-radical, Monsieur le président? Loin de ce pseudo-romantisme éculé, supposons un instant que l'argument soit économique et qu'il s'agisse d'une fusion. A nouveau, écou-

tons ce que les audités ont à nous dire, je les cite: «Ce serait une révolution comparable au développement totalement surprenant d'un artisan chocolatier qui deviendrait Nestlé demain.» C'est donc cette vision que le Parti libéral-radical a des fusions... On prend la Chocolaterie du Rhône plus la chocolaterie Rohr plus la chocolaterie Auer plus la chocolaterie Martel – j'espère n'avoir oublié personne... – et nous obtiendrions Nestlé. Cette arithmétique de droite est ridicule, cette arithmétique de droite est fallacieuse, cette arithmétique de droite est irréaliste, cette arithmétique de droite est irresponsable. (*Brouhaha.*)

Face à de telles absurdités, le Parti socialiste a donc proposé un amendement accepté par la commission des finances, qui restreint la motion M-950 aux seuls projets de construction. C'est la tâche essentielle, la tâche réelle de la FVGLS. Je vous invite donc, au nom du Parti socialiste, à accepter, comme la commission des finances, cette motion M-950 amendée.

A vouloir faire ainsi le bonheur des institutions malgré elles, comme je l'ai dit, on croit entendre une aile du Parti libéral-radical que je qualifierais de «néostalinienne», puisqu'on nous explique doctement: «Nous avons décidé ce que tu dois faire.» C'est d'ailleurs le ton général de cette fameuse lettre des quatre chefs de groupe de cette droite distendue et agglomérée, au contenu si peu démocratique: «Nous quatre avons décidé ce que le Conseil administratif doit faire.» (*Brouhaha.*) Malheureusement, cette idéologie néostalinienne d'une aile du Parti libéral-radical s'est répandue dans les autres partis de droite, puisqu'on retrouve ce type d'exigences dans la motion démocrate-chrétienne M-954, qui demande la gestion privatisée des immeubles de la Ville de Genève.

Le Parti socialiste tient à rappeler à ce parlement que la GIM est la seule vraie régie sociale à Genève. Invoquer son coût prétendument trop cher est mensonger. Son règlement prévoit un suivi très serré des locataires, avec un contrôle annuel des situations individuelles, un travail qui est d'ailleurs fréquemment salué en commission. Ce qui coûte, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est de faire une politique sociale du logement. Ne vous cachez pas derrière de faux-semblants! Assumez, si vous l'osez, de renoncer à cette politique sociale. La commission des finances a refusé cette motion. Je vous invite donc, au nom du Parti socialiste, à accepter les conclusions de la commission des finances sur ce point. Attention, il faut dire oui aux conclusions de la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il est toujours assez intéressant d'écouter M. Mireval lire son texte parce qu'il s'applique à lui donner des accents à la Sacha Guitry qui rendent cette lecture particulièrement agréable. (*Rires.*) Ça nous fait un peu rêver, on est dans l'effet cinématographique. Cela étant, je n'ai pas reconnu notre motion M-954, qui demande tout simplement d'étudier une formule de gestion du patrimoine qui s'inspire de celle de la Caisse de prévoyance

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA). Nous demandions donc tout simplement d'étudier cette piste.

Mais voilà, c'est le drame de cette gauche qui se prétend progressiste, on entend une fois encore un socialiste dans le bateau nous dire grosso modo: «Circulez, il n'y a rien à voir, il ne faut surtout pas changer. La GIM, chasse gardée de notre magistrate, fonctionne bien. On est bien contents, il n'y a rien à redire.» Nous, nous demandions tout simplement que l'on étudie la question parce que nous trouvons effectivement que la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, via la caisse de l'Etat, était un exemple dont on aurait pu s'inspirer. Nous demandions simplement cette étude. C'est pourquoi nous vous demandons également d'appuyer cette motion du Parti démocrate-chrétien.

Quant à la motion M-950, M. Mireval l'a dit, elle a été amendée en commission par les socialistes. On en revient finalement à la situation actuelle, puisqu'on y rappelle tout simplement le rôle de la FVGLS. Nous l'avons acceptée en commission. Puisque vous ne voulez rien changer et que, comme l'a dit M. Mireval avec raison, les acteurs eux-mêmes, les promoteurs de cette fondation ne souhaitent pas voir leur rôle changer, nous acceptons de suivre cet avis-là. Mais je vous engage à dire oui à ces deux motions.

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur Mireval, si je suis avec mon groupe un néostalinien, vous êtes un communiste de salon. Vous disiez qu'on s'attaque aux institutions. Quand votre présidente estime dans la *Tribune de Genève* qu'un élu siégeant à l'exécutif doit démissionner alors qu'il a été élu démocratiquement, c'est quoi? Ce n'est pas une attaque institutionnelle? Alors une motion au parlement qui serait une atteinte aux institutions, franchement, c'est une plaisanterie! En l'occurrence, nous ne sommes pas un parlement mais le délibératif de la Ville de Genève...

Ces motions sont très simples. Elles visent à réaliser ce que tout le monde à peu près fait ailleurs: externaliser la gestion du patrimoine et les attributions. Je vous rappelle encore le rapport de la Cour des comptes. Je pense que cela peut parfaitement être géré dans une structure annexe. Il n'y a pas besoin que le patrimoine soit détenu et géré directement par la Ville de Genève. Je suis convaincu – mais on ne partage évidemment pas la même vision – que la gestion d'un parc immobilier n'est a priori pas exactement une tâche régaliennne. Ce qui n'est a priori pas dans l'activité régaliennne peut être géré par le privé. C'est généralement mieux géré. A ce titre-là, étudier une façon un peu différente de gérer ce patrimoine est une bonne chose. Vous pouvez ne pas être d'accord, je n'ai pas de problème là-dessus, mais nous traiter de «néostaliniens» et crier que nous attention ainsi aux institutions, lorsqu'on est soi-même au Parti socialiste, Monsieur

Mireval, franchement, c'est un peu limite. Ma foi, ce n'est pas très grave, on ne changera pas votre position là-dessus.

Je suis très heureux qu'on puisse avoir ce débat ce soir car, dans la mesure où ce parc immobilier génère un revenu locatif, je maintiens que si on facturait le quatre-pièces près de 1500 francs et le trois-pièces 950 francs, on gagnerait 30 millions de plus chaque année. Je pense en effet qu'on peut faire un peu mieux et que c'est encore avoir une gestion sociale que de faire payer 1500 francs le quatre-pièces en pleine ville de Genève, voire en Vieille-Ville.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Il faut rappeler aussi ce qui n'a pas encore totalement été rapporté de commission. Il faut comprendre que la gestion par la GIM implique cinq autres services de la Ville de Genève. Si le patrimoine financier devait passer à la FVGLS, il faudrait transférer du personnel, réorganiser cinq services. En plus, la FVGLS n'en veut pas, ce n'est pas sa mission. Que fait-on alors s'il faut réfléchir à cela en termes de temps, d'efficacité? Est-ce que ça sera beaucoup plus efficace, moins efficace? Qu'est-ce qu'on fait du personnel? Faut-il le transférer? La réorganisation de la gestion de ce patrimoine telle qu'envisagée, pour l'instant en tout cas, semblerait beaucoup moins efficiente que ça n'est le cas actuellement.

Il faut aussi rappeler que la GIM ne gère pas que des logements sociaux. Il y a également les logements à loyer libre, les arcades commerciales, les établissements, les parkings. Quel serait vraiment le gain, l'efficacité dans cette espèce de désenchevêtrement de qui pourrait gérer quoi? En tout cas, il n'est pas du tout démontré que cela pourrait être beaucoup plus efficace parce qu'il faudrait effectivement déjà faire l'analyse de chaque objet que l'on veut transférer.

Etant donné que la FVGLS pense aussi que ce n'est pas sa mission, que cela n'apporterait sans doute aucun gain en termes d'efficacité, et considérant également qu'ils n'ont pas vraiment les compétences pour gérer ce patrimoine, nous ne voyons pas d'autre intérêt que celui de conférer à la fondation le droit de poursuivre sa mission de construire.

A ce sujet et suite à l'amendement socialiste, les Verts vont redéposer l'amendement qu'ils avaient présenté en commission. En effet, dès lors que la mission de la FVGLS est de construire des immeubles et des logements sociaux, nous complétons comme suit la motion M-950 amendée:

Projet de sous-amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville

de Genève pour le logement social *et aux coopératives pour le logement social*, et de donner à *celles-ci* les moyens nécessaires.»

Nous souhaitons ajouter les coopératives. Vous le savez, c'est un des sujets très verts. Les immeubles en construction de la Ville de Genève ne doivent pas être tous forcément donnés à la FVGLS, mais également aux coopératives. Je viens déposer ce sous-amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces deux motions déposées en 2010, si je ne m'abuse, avant notre arrivée au parlement, ont été traitées à la commission des finances. Effectivement, on peut se poser un certain nombre de questions quant à la gestion du parc immobilier de la Ville de Genève. Il y a eu de grandes améliorations ces dernières années, on en est fort aise. Cela dit, on peut quand même se poser un certain nombre de questions à travers des motions et interroger le Conseil administratif sur ce terrain-là.

A la suite des discussions en commission, qui ont été assez fournies, nous avons accepté la motion M-950 amendée. Je pense qu'on est arrivé à une bonne solution. En effet, aujourd'hui, ce n'est plus la mission de la Ville de Genève de construire en propre. Ce n'est pas sa mission. Elle a déjà assez à faire pour entretenir ses bâtiments publics où on a, vous le savez bien, un certain retard d'entretien. Par contre, la Ville de Genève a un instrument, la FVGLS. C'est à elle qu'il faut confier le cas échéant les constructions de logements sociaux, qui sont bien nécessaires à notre canton et à notre ville. En cela, on peut accepter cette motion amendée. En ce qui nous concerne, nous la soutiendrons.

Quant à l'autre motion, la M-954, qui traitait directement de la gestion des immeubles de la GIM, ce n'est pas en la confiant à des régies privées qu'on va changer quoi que ce soit. On ne va rien améliorer. En plus, ça va nous coûter de l'argent. Je ne crois donc pas que c'est le bon exemple à suivre. Il y a peut-être d'autres choses à faire avec le parc immobilier de la GIM, mais en tout cas pas d'en confier comme ça, sans rien dire, sa gestion à des régies privées, d'autant qu'un règlement doit être appliqué. Qui va l'appliquer? Comment va-t-il être appliqué? Je crois qu'on n'aura pas de gain sur ce terrain-là.

S'agissant de la comparaison avec ce qui se fait à la caisse de retraite du personnel de l'Etat, anciennement CIA, aujourd'hui caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), il est vrai que la CPEG gère les immeubles. Elle a des régies. Les régies gèrent le «courant» entre guillemets, c'est-à-dire les concierges, les petits travaux comme changer les ampoules. Cela étant, dès qu'il y a quelque chose de plus important, c'est directement la caisse de retraite qui le fait. Il y a donc en quelque sorte deux étages de gestion. La CPEG obtient d'ailleurs des taux de régie plus bas parce que les régies ne s'occupent que d'une partie de la

gestion. Mais je ne vois pas l'intérêt à le faire pour les immeubles de la Ville de Genève. Je ne vois pas ce qu'on aurait à gagner là-dedans.

Si on veut gagner quelque chose, il faudra prendre des mesures plus radicales et confier peut-être ce parc, je ne sais pas, à une fondation qu'on créerait ou à la FVGLS. Pourquoi pas, mais c'est un autre débat. Il aura peut-être lieu, cependant pas ce soir, car ce n'est pas l'objet de ces deux motions. Il faut aussi des fois savoir raison garder. Transférer la totalité des immeubles dont nous sommes propriétaires soit à une autre fondation, soit à celle qui existe déjà impliquerait d'autres problématiques, puisqu'on enlèverait évidemment des actifs à la Ville de Genève. La Ville de Genève serait le cas échéant payée pour ça. Il faudrait déterminer la valeur des immeubles. Tout ça ne se fait pas en cinq minutes. Tout cela doit cependant s'examiner parce que ça peut être une piste intéressante, puisque le but, au bout de la course, est d'essayer d'améliorer la gestion et de faire des économies. Effectivement, on encaisse des loyers. Si on compare avec les charges que nous avons, le différentiel n'est pas énorme. Si vous avez regardé le budget, vous le voyez. En plus, il y a les frais de régie, qui se montent à plus de 6 millions de francs. Peut-être y a-t-il une façon de gérer ces immeubles de la Ville de Genève d'une manière différente, mais ce n'est pas l'objet de ces deux motions.

L'une de ces motions dit que la Ville doit plutôt transférer ses immeubles. C'est ce qu'elle fait largement d'ailleurs maintenant. Ce n'était pas vraiment dans le *trend* du Conseil administratif à l'époque, en 2010, mais aujourd'hui elle le fait, j'en suis heureux en ce qui me concerne. Donc, quand on dit, pour ce qui est du logement social, que la Ville de Genève n'ayant pas les fonds propres pour construire du logement, il faut confier cette tâche à la FVGLS, c'est ce qu'elle fait. Cette dernière a d'ailleurs été dotée pour ça, et elle a encore récemment été redotée.

J'en viens au sous-amendement des Verts. Je suis un pro-coopérative, j'ai toujours habité dans une coopérative et j'y habite toujours. Je crois néanmoins qu'il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes. Je crois que nous avons voté il n'y a pas tellement longtemps un projet de délibération des Verts qui demandait que la Ville de Genève pense aussi aux coopératives. Elle le fait d'ailleurs quand elle a des projets. Ce n'est pas toujours la FVGLS qui est choisie. On voulait même qu'il y ait un quota, je m'en rappelle. On a longuement discuté à la commission du logement, afin qu'il y ait un pourcentage. Je ne sais pas si on a abouti à ce résultat ni si ce projet de délibération a été voté. Je crois cependant qu'il a été voté dans cette enceinte.

On a conclu que le Conseil administratif devait regarder, que ça dépendait des projets. Il y a des petits projets, il y a des plus grands projets. Dans certains cas, c'est peut-être plus facile pour une coopérative; dans d'autres, ça l'est plus pour la FVGLS. Je crois qu'il y a une répartition. On n'arrivera jamais à être égal au regard des uns et des autres, car chacun dira qu'il a été prétérité, qu'il aurait

été bien qu'il puisse avoir le droit de superficie sur un terrain donné, et les autres diront le contraire. Je crois qu'on essaie de tendre à ce qu'il y ait une certaine égalité, mais elle se fait aussi à travers des types de projets, les terrains à disposition et les possibilités qui se présentent. Il faut bien se rendre compte qu'on est dans le logement social. On est donc aussi sur des marges très faibles. Il faut aussi que ces projets soient rentables. Le maître de l'ouvrage, que ce soit la FVGLS ou une coopérative, ne pourra pas construire un logement...

Le président. Monsieur Sormanni, vous devez conclure...

M. Daniel Sormanni. Je conclus dans trois secondes... Ils doivent pouvoir rentabiliser parce qu'ils ne peuvent pas travailler à perte. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas très chaud de voter ce sous-amendement. On mélange de nouveau les deux choses. Il y a la partie des coopératives et il y a la partie de la fondation... Je crois que nous en resterons là. Nous accepterons la motion M-950 amendée par la commission, qui a recueilli une large majorité, et nous refuserons la motion M-954.

M. François Bärtschi (MCG). Il y a deux choses qui sont importantes dans cette question, car il y a un problème général. Il y a à la fois la question du bon entretien et celle des dangers liés à la vétusté des immeubles du parc immobilier de la GIM. C'est quelque chose d'important, c'est quelque chose de difficile, on l'a vu avec les Minoteries, sauf erreur. C'est vraiment une question importante qui doit guider tous les choix qui sont faits. Il faut ou rester dans la situation actuelle ou aller dans une grande fondation ou encore trouver d'autres solutions de part et d'autre. (*Brouhaha.*)

Il est surtout très important de considérer la spécificité du logement social. Comparer la CPEG et la GIM est d'une certaine façon une erreur parce qu'on parle de deux types de logements différents. Il faudrait plutôt comparer avec des fondations publiques comme les quatre fondations publiques qui existent au niveau cantonal. Elles s'occupent de personnes qui ont des problématiques sociales, notamment au niveau du revenu ou de la situation personnelle. Cela demande un accompagnement qui n'est pas celui que l'on a dans un immeuble ordinaire. Dans ce type de fondation, il y a un intervenant social en plus des régies. Cela démontre tout à fait que cet accompagnement humain, social est nécessaire, et que cela est hors de la rentabilité. Je crois qu'on n'y coupe pas. Dans le cas contraire, on aurait un service de moindre qualité et on risque de gros problèmes au niveau financier, au niveau de la récupération des loyers et de plein de questions techniques qui sont importantes aussi.

Je crois qu'il faut garder cette spécificité et véritablement bien faire les comparaisons, afin de travailler finement le problème du logement, car c'est un problème difficile. Je crois qu'il faut vraiment se concentrer sur l'essentiel, c'est la raison pour laquelle je suivrai tout à fait Daniel Sormanni, qui vous a expliqué longuement la position de notre groupe.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je n'étais pas à la commission des finances lorsque ces deux objets ont été traités. Ils l'ont été de manière approfondie, puisque chacun d'eux a été reporté dans l'ordre du jour du Conseil municipal près de quarante fois. Cela signifie d'ailleurs que les problèmes qu'ils posent n'ont pas attiré les foules et n'ont suscité strictement aucun intérêt. Près de six ans après leur dépôt, il nous appartient de prendre une décision. L'Union démocratique du centre restera fidèle à ce qu'elle avait dit en commission. Elle soutiendra ces deux textes.

En réalité, chers collègues, vous êtes en train de faire le travail qui est demandé au Conseil administratif pour améliorer la gestion du patrimoine immobilier locatif. Le Parti libéral-radical, qui a été le premier à ouvrir les hostilités dans sa motion du 3 novembre 2010, demande simplement au Conseil administratif «d'examiner la possibilité de transférer les immeubles de la Ville de Genève dévolus au logement, ainsi que leur gestion, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires». Là-dessus, trois semaines plus tard, le Parti démocrate-chrétien renchérit en déposant un texte qui demande également au Conseil administratif – sans préjuger de la suite que ce dernier pourra donner – «d'étudier une formule de gestion de son patrimoine financier inspirée de celle de la CIA» et de déléguer cette gestion à des régies privées, «d'où une diminution des coûts de gestion et un allègement de l'appareil administratif».

Eh bien, c'est un choix comme un autre. Il est simplement demandé au Conseil administratif de se déterminer sur ces deux propositions. Voilà où on en est. Il y a eu quelques amendements en commission, mais je crois que l'intérêt eût été de soumettre ces deux motions telles quelles au Conseil administratif pour qu'il ait un choix entre ces deux solutions et qu'il puisse même arriver à formuler une proposition originale qui s'en inspirerait d'une manière ou d'une autre. Je crois qu'il ne sert à rien de gloser davantage.

Il appartient par contre au Conseil administratif de dire ce qu'il pense de ces deux textes. Peut-être qu'il trouvera des solutions appropriées. Ou alors il dira que c'est complètement idiot, que c'est complètement dépassé, en fonction de l'évolution du logement en ville de Genève ou de ce que fait la GIM. L'important est qu'il puisse prendre une décision sur la base des propositions formulées. C'est pourquoi nous ne pouvons que vous inviter à accepter ces deux textes.

Je voudrais insister sur le fait qu'ils ont pris énormément de temps pour être acheminés à la commission des finances, puis de la commission des finances en séance plénière de notre Conseil. Le président de la commission de l'époque M. Fiumelli avait pourtant relevé à la fin des débats que la discussion devenait sans fin et le sujet inépuisable... Alors essayons de ne pas rééditer cet exploit et transmettons sans autre ces deux textes au Conseil administratif, afin qu'il puisse se déterminer en toute connaissance de cause et nous faire profiter de son inépuisable sagesse.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ces deux motions datent d'il y a pas mal de temps. Entre-temps, des options ont été prises par le Conseil administratif. Aujourd'hui, si on parle de la motion M-950, le Conseil administratif confie *de facto* la construction de logements à l'extérieur. C'est une réalité. C'est donc une motion que nous accepterons en fin de compte sans problème.

En ce qui concerne la motion M-954, relative aux questions que se pose la droite sur la gestion du parc immobilier de la Ville de Genève, j'ai écouté attentivement ce que M. Genecand a exprimé. Je me souviens de la lettre envoyée en début d'année par cet organisme dont je ne connais pas l'acronyme. (*Remarque.*) Voilà, par l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier), qui veut du bien à la Ville de Genève, qui s'inquiète pour les deniers publics... L'USPI, c'est sauf erreur l'association des régisseurs de la place – vous me corrigerez le cas échéant. Ce sont en tout cas des personnes qui auraient un intérêt à ce qu'on externalise la gestion du parc immobilier. La lettre parlait effectivement d'efficacité et ces personnes ne disaient pas forcément qu'elles se mettaient en avant mais qu'elles étaient si jamais à disposition.

Ce soir, à travers cette motion M-954, on parle d'efficacité et on parle de la politique qu'une ville, qu'une commune a envie de mener à travers l'attribution de logements, à travers le type de logements qu'elle construit et la façon dont elle les gère. Je crois clairement qu'il y a un hiatus... un fossé – c'est le mot que je cherchais – dans nos conceptions respectives à droite et à gauche de ce qu'est une politique sociale. Vous, vous parlez de rentabilité, Monsieur Genecand – vous transmettez, Monsieur le président. Vous avez demandé à grands cris un audit du patrimoine financier. Cet audit a été réalisé. Nous savons aujourd'hui que le parc financier vaut près de 4 milliards de francs et qu'il est rentable.

Il est rentable, il rapporte de l'argent et, à travers ses biens, la Ville de Genève maintient une politique sociale. Elle offre au plus grand nombre, Monsieur Genecand – vous transmettez, Monsieur le président –, la possibilité de se loger. Elle offre ainsi un droit au logement, puisqu'il y a un droit au logement; d'ailleurs un certain nombre de régisseurs de la place le méconnaissent.

On en parlera une autre fois, mais je suis la première ici à dire que la GIM est un instrument perfectible. Nonobstant – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Genecand –, la GIM loge les personnes que d'autres régies ne reçoivent même pas parce qu'elles ne sont pas solvables, parce qu'elles n'offrent pas les garanties nécessaires pour que les régisseurs les accueillent. La Ville de Genève, qui entend mener cette politique sociale de façon active, ne peut le faire que si elle a les pleins pouvoirs, c'est-à-dire en gérant elle-même ses logements.

Moi, je veux bien que M. Genecand – et je l'interpelle – nous dise ce qu'il entend par efficience. Je pense qu'il parle de rentabilité. Si on se penche sur le rapport Acanthe qui nous a été confié il y a près d'un an et demi par le département des finances et du logement, et je crois aussi par le département de M. Pagani s'agissant des taux de rentabilité, je pense que nous sommes largement dans les marges en vigueur. De toute façon, si on voulait augmenter ces marges, on se heurterait à des procédures au Tribunal des baux et loyers, nous les perdriions, et ce n'est de toute façon pas la volonté de la Ville de Genève. Nous voulons que le plus grand nombre puisse se loger, que les personnes qui sont aujourd'hui atteintes par la crise, qui sont au chômage, qui sont dans la précarité aient un accès à ce qui est un droit pour tous.

M. Adrien Genecand (LR). Je me permets simplement de revenir sur l'intervention de M^{me} Pérez. Madame Pérez, il ne s'agit pas de 4 milliards, on est plutôt proche de 2,5 milliards. Et puis, il ne faut pas vous plaindre du rendement, puisque s'il n'y avait pas de rendement, le parc n'aurait pas de valeur, les immeubles n'auraient pas de valeur. On calcule la valeur d'un immeuble de rendement sur le rendement qu'il dégage, puisque, qu'ils soient à vocation sociale ou non, ces immeubles sont quand même des immeubles de rendement. En l'occurrence, ce rendement est faible. Cela nous donne une valeur de 2,5 milliards de francs. Vous ne pouvez pas d'un côté vous plaindre du rendement en général comme étant une mesure hautement libérale et insupportable et, de l'autre, vous vanter du fait que ce parc vaut de l'argent.

Je vous le redis, vous pouvez faire les grandes tirades que vous voulez sur le parc immobilier de la Ville de Genève, la réalité, c'est qu'il y a une partie du parc qui est en loyer libre et qui n'est donc pas affectée à du logement social. Or, je ne vois pas en quoi la gestion d'un parc de logements en loyer libre est une prérogative hautement régaliennne dans laquelle une communauté comme la Ville de Genève excelle.

Cela étant, quand vous dites, Madame Pérez, que les régisseurs sont forcément d'énormes truands incapables de faire de la gestion de parcs sociaux, je vous rappelle tout de même que l'Etat a quatre grandes fondations à vocation sociale, qu'il a bâti, avec les habitations à loyer modéré (HLM), quasiment l'ensemble du parc

Motions: gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève

immobilier à vocation sociale de ce canton, qu'il le gère parfaitement correctement avec cette vocation sociale – avec des loyers qui sont tout à fait adaptés aux plus défavorisés – et qu'il le fait avec des régies privées.

La régie privée est parfaitement capable de respecter le mandat qu'on lui donne. Si on lui donne la condition d'attribuer le logement aux plus défavorisés, eh bien, elle donnera aux plus défavorisés. Faire croire que les régisseurs et ceux qui travaillent dans les régies sont incapables de discernement dans l'attribution d'un logement, c'est mécomprendre profondément la vocation a priori d'une collectivité publique. Je ne crois pas que la collectivité publique ait pour vocation l'attribution de logements. Notre patrimoine doit être géré de la façon la plus efficace possible précisément pour qu'on ait une redistribution maximale à destination du plus grand nombre.

Madame Pérez, quand vous dites que la Ville de Genève permet à la population genevoise la plus défavorisée de se loger, c'est faux. La population genevoise, jusqu'à preuve du contraire, c'est a priori un peu moins de 200 000 personnes en ville. Le parc de la Ville de Genève, c'est, allez, peut-être 10 000 personnes si on compte large! Cela permet à quelques-uns d'avoir des loyers bien en dessous du reste du marché. (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, 5300 appartements... Soyons large, ça fait probablement 10 000 personnes. Par rapport aux 200 000 personnes qui habitent en ville de Genève, a priori ça ne fait pas encore une majorité... Ça fait 5%. C'est peut-être votre électorat... Quand vous distribuez des appartements à des loyers inférieurs à ce que paie le reste de la population, ça s'appelle donner des privilèges, ça ne s'appelle pas permettre au plus grand nombre de vivre avec des loyers les plus bas possible.

C'est la réalité pratique. 200 000 personnes habitent cette ville. On distribue 5000 appartements. C'est 5000 personnes qui bénéficient de loyers privilégiés par rapport au reste de la population qui n'y a pas accès. Ça s'appelle distribuer des privilèges. On peut décider de le faire. Ce n'est pas mon avis. Vous pourriez au moins décider de le faire faire par des régies privées, qui sont parfaitement capables de le faire si vous décidez de le faire. Mais ne venez pas nous expliquer que c'est grâce à cela que l'ensemble de la population genevoise vit dans des conditions de loyer fantastiques. Par ailleurs, je vous le rappelle quand même, le désavantage, c'est que la gestion de ce parc immobilier ne brille pas par l'exemplarité de sa rénovation et la qualité du patrimoine. A priori, s'il avait été géré dans le privé, les rénovations seraient probablement meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je vais rebondir sur ce qu'avance M. Genecand, et je reviens sur cette lettre qu'a envoyée l'USPI en début d'année. On pourrait se demander, en effet, quel est l'intérêt du privé d'avoir accès au parc immobilier

de la Ville de Genève. Il a forcément quelque chose à y gagner! (*Remarques.*) Je pourrais rejoindre M. Genecand sur le fait que la Ville de Genève, effectivement, pratique des loyers plus bas qu'ailleurs, plus bas que dans le privé. Or, que font les privés en fin de compte quand ils veulent augmenter le loyer de l'un de leurs appartements? Ils doivent se référer à la moyenne genevoise. Les téléspectateurs, les gens qui nous écoutent, la population doit savoir que ces loyers bas sont effectifs au niveau du parc immobilier de la Ville de Genève parce que la Ville de Genève pratique une politique sociale.

Quand on parle de politique sociale, il ne faut pas entendre les cas sociaux, les personnes qui sont seulement pauvres. C'est une politique pour le plus grand nombre, Monsieur Genecand. C'est-à-dire qu'elle pratique des prix de loyers que le plus grand nombre peut se payer, contrairement à la politique pratiquée par les privés. Excusez-moi, mais ce ne sont pas des quatre-pièces à 2800 francs comme dans le privé, puisque c'est ce qu'on trouve aujourd'hui... Et quand je dis 2800 francs, je pense que je suis en dessous.

Quand ils veulent augmenter le loyer de ces appartements donc et que les personnes vont au Tribunal des baux et loyers pour s'y opposer, Monsieur le président, ils doivent donner la moyenne des loyers pratiqués en ville de Genève. Et c'est là que la politique que mène la Ville de Genève est intéressante, parce que les loyers que pratique la Ville de Genève – des loyers qui ne sont pas bas, qui sont plutôt des loyers corrects – exercent effectivement une pression sur les régisseurs privés puisque, à partir de ce moment-là, ils ne peuvent plus augmenter les loyers comme bon leur semble et pratiquer des loyers que la plupart des personnes ne peuvent se payer. Ce n'est pas une politique de petits privilégiés, c'est simplement une politique cohérente pour permettre au plus grand nombre de se loger, et vous feriez bien, Monsieur Genecand – vous transmettez, Monsieur le président –, de dire à vos amis les régisseurs privés de simplement adapter les loyers aux besoins de la population.

Le président. M. Adrien Genecand va reprendre la parole... (*Remarque.*) Non, excusez-moi, c'est vrai que M^{me} Salerno l'avait demandée avant... Je vous signale aussi que le bureau a décidé de clore la liste. Je vous en prie, Madame...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je souhaite intervenir avant la fin du ping-pong endiablé entre M. Genecand et M^{me} Pérez, même s'il est très intéressant, pour revenir sur les textes qui nous sont proposés.

Les textes qui nous sont proposés parlent de la GIM. Vous disiez que c'est une gérance sociale, qu'elle fait une politique sociale. Je dirais vraiment que la

spécificité de la GIM est qu'elle fait une politique sociale du logement social. Aujourd'hui, les personnes logées par la GIM, vous le savez – vous avez reçu les documents, vous lisez des rapports –, sont dans une précarité ou des difficultés socio-économiques réelles. Il y a 4600 demandeurs de logements en attente à la GIM.

Je note aussi que c'est l'un des rares guichets sociaux qui restent ouverts et qui continuent à accueillir les demandeurs de logements ou à recueillir leurs dossiers, la plupart des autres ayant fermé. Cela pose un réel problème aux services municipaux, car il y a aujourd'hui des personnes qui rentrent dans des logements, notamment des familles – on en a parlé ce matin au Conseil administratif assez longtemps –, qui ont 50 000 francs de revenu annuel pour un groupe familial. Mesdames et Messieurs, 50 000 francs... Ce sont donc des revenus très bas. Cela contredit en partie M^{me} Pérez lorsqu'elle disait que ce sont des logements destinés au plus grand nombre. Ça ne s'adresse pas vraiment au plus grand nombre – Dieu merci – lorsque le groupe familial compte sur un revenu de 50 000 francs annuel...

Au-delà du ping-pong gauche-droite et de l'attaque au privé ou au public, j'aurais quand même aimé entendre parler dans vos débats de la gestion de la GIM, car vous conviendrez – M. Sormanni l'a fait brièvement – qu'on revient de très loin. La GIM a été auditée de fond en comble par la Cour des comptes. Le rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la GIM – et ce n'est pas pour me flatter, mais plutôt pour féliciter le travail des services parce que c'est eux qui sont au quotidien dans l'activité administrative – est exemplaire. Le rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la GIM – sur tous les points de sa gestion – est flatteur, et tous les indicateurs sont au vert. Vous pouvez donc être rassurés, car la Cour des comptes a audité certaines communes sur leur gestion d'attribution des logements sociaux, et que, nous en tout cas, nous suivons point par point le règlement du Conseil municipal.

Par rapport aux deux motions et notamment celle que vous souhaitez renvoyer au Conseil administratif, qui fait écho à la demande des chefs de groupe de juin 2014, bien sûr qu'on peut tout étudier. On a commencé à le faire, j'en ai informé la commission des finances. On peut continuer les études sur un parc spécifique, avec une population de locataires spécifique. Je vous rappelle qu'on recalcule chaque année la situation individuelle des locataires soumis au règlement de la GIM. Je doute fort qu'il y ait des économies d'échelle à faire, pour une fondation ou le privé, s'ils devaient, pour chacun de leurs locataires, recalculer annuellement le taux d'effort, le taux d'occupation de ces locataires. C'est une autre spécificité de la GIM, cela n'existe ni à CAP Prévoyance ni à la CIA ni dans une régie privée, hormis chez vous, Monsieur le conseiller municipal, puisque vous vous êtes calés, à juste titre, sur la proposition de la Ville de Genève. Mais à part chez vous, et pour une partie tout de même résiduelle du parc, j'imagine, personne ne le fait.

C'est un exemple parmi tant d'autres qui montre à quel point le parc est spécifique, les populations logées aujourd'hui sont dans une vulnérabilité socio-économique et qu'elles trouveraient très difficilement – voire absolument pas – une autre proposition de logement à Genève. Le suivi administratif, via le règlement qui a été voulu par le Conseil municipal, est vraiment très lourd pour les services, indépendamment du fait qu'il soit effectué directement par la Ville de Genève ou donné à un tiers privé ou public.

Le président. Et on recommence avec M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Je renonce...

Le président. Qui renonce. Merci, Monsieur Genecand. Je donne la parole au conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Moi, c'est pour les réponses du Conseil administratif...

Le président. Mais ce n'est pas le bon endroit, Monsieur Pagani... D'accord. Exceptionnellement j'accepte. Monsieur Guillaume Barazzone? (*Remarque.*) Non mais, chers conseillers administratifs, quand vous voyez qu'on va entrer en procédure de vote au terme d'un débat, vous ne posez pas des questions du genre! Merci. C'est bon, Monsieur Barazzone. Ce sera après la pause... (*Remarque.*)

C'est 19 h 5, c'est le bureau qui décide, pas l'exécutif. Merci. Nous entrons en procédure de vote.

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Theubet portant sur la motion M-950 est accepté par 36 oui contre 29 non (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de la commission sous-amendé est accepté sans opposition (65 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la motion M-950 amendée est acceptée par 40 oui contre 12 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève et aux coopératives pour le logement social et de donner à celles-ci les moyens nécessaires.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mise aux voix, la motion M-954 est refusée par 40 non contre 29 oui.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6486
2. Communications du Conseil administratif	6486
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6486
4. Pétitions.	6486
5. Projet de délibération du 14 mars 2016 de MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Amar Madani et Daniel-Dany Pastore: «Pour éviter le chômage, le personnel de la Ville de Genève peut prolonger son activité jusqu'à l'âge de l'AVS» (PRD-117)	6487
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner: – la motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950 A); – la motion du 24 novembre 2010 de MM. Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Sandra Golay, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une nouvelle formule de gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève» (M-954 A)	6512
7. Propositions des conseillers municipaux	6543
8. Interpellations	6543
9. Questions écrites	6543

Le mémorialiste:
Ramzi Touma